



Bulletin 246 del WRM

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales
Octobre / Novembre 2019

Une transition énergétique "verte" à forte intensité minérale : déforestation et injustice dans les pays du Sud



Brumadinho, Minas Gerais, Brésil. Ph: Ibama

Notre Opinion: Une transition verte ou une expansion de l'extraction ?.....	2
« Exploitation minière respectueuse des forêts » : La stratégie de la Banque mondiale pour reverdir l'image de l'exploitation minière dans les forêts.....	5
Femmes, forêts et industries extractives : le cas des femmes autochtones Mikea à Madagascar.....	9
Brésil : Le barrage de résidus de la minière d'aluminium Hydro Alunorte est-il un désastre annoncé ?.....	13
Inde : l'exploitation minière, la déforestation et l'argent de la conservation.....	17
Contester « l'économie bleue » du Pacifique : océan et territoires côtiers en état de siège.....	23
Le pétrole, les forêts et les changements climatiques.....	27
L'Union européenne poursuit sa chasse pour les matières premières.....	31

RECOMMANDATIONS

Cuidanderas : les gardiens de l'Amazonie.....	34
« Sexy killers » : l'extraction du charbon en Indonésie.....	34
Etouffés par le charbon : la catastrophe du carbone au Bangladesh.....	35
Le serpent noir de l'Amazonie péruvienne : l'oléoduc nord-péruvien.....	35
Quatre ans plus tard : condamnation internationale du Brésil pour la rupture d'un barrage de rétention de résidus miniers.....	35
Une transition juste est une transition post-extractiviste.....	35

Ce bulletin contient des articles écrits par les organisations et les personnes suivantes : Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement- Océan Indien - CRAAD-OI, Madagascar; Groupe d'étude sur la Société, le Territoire et la Résistance amazonienne (GESTERRA) - Université fédérale de Pará (UFPA), Brésil; Forum indien des mouvements forestiers (All India Forum of Forest Movements - AIFFM); Réseau du Pacifique sur la mondialisation (The Pacific Network on Globalisation (PANG); Acción Ecológica, Équateur, membre du réseau Oilwatch; Salva la Selva et réseau mondial Oui à la vie, non aux mines (Yes to Life, No to Mining - YLNM); et membres du Secrétariat international du WRM.

Une transition énergétique "verte" à forte intensité minérale : déforestation et injustice dans les pays du Sud

Notre Opinion

Une transition verte ou une expansion de l'extraction ?



Mine Mutanda de Glencore au RDC. Ph: Reuters

On a beaucoup parlé de la soi-disant « transition énergétique » sans émission de carbone. La pression croissante en faveur de la lutte contre les très graves impacts climatiques liés à la combustion du pétrole, du charbon et du gaz naturel a conduit à plus de 70 villes et d'innombrables entreprises et réseaux d'entreprises à s'engager en faveur de la « neutralité carbone ». Mais, qu'est-ce que cela signifie ?

En un mot, cela signifie que, d'une part, les émissions de dioxyde de carbone comptabilisées pour ces villes ou entreprises seront censées être compensées par des projets de « compensation » à un autre endroit (par exemple, par le biais de projets de plantation d'arbres à grande échelle). Le WRM a beaucoup écrit sur [cette fausse solution et les nombreuses menaces qu'elle représente pour le climat, les environnements locaux et les peuples et populations dépendant des forêts](#). En revanche, les promesses d'absence d'émissions de carbone impliquent également que de nombreux secteurs de l'économie, tels que le transport de personnes ou l'énergie pour le logement, se tourneront de plus en plus vers les énergies renouvelables, parfois également appelées énergies « vertes » ou « propres ».

Ce bulletin a pour objectif de mener une réflexion sur les menaces liées à cette transition vers ces énergies « vertes » ou « propres ». Tout d'abord, cette transition ne repose *pas* sur une réduction significative de la production et de la consommation massives d'énergie par une minorité d'acteurs concentrés dans les centres urbains et industrialisés. Au contraire. Pour la rendre attrayante aux yeux des consommateurs et des bailleurs de fonds des entreprises, cette promesse d'une « énergie propre » est basée sur le simple remplacement de l'énergie à base de combustibles fossiles par une énergie renouvelable. Mais cette transition cache un secret honteux : l'expansion exponentielle des industries extractives dans les pays du Sud, conséquence de la demande massive en énergie « verte ».

Le cuivre, le cobalt, le nickel et le lithium, par exemple, sont nécessaires pour les véhicules électriques, le stockage d'énergie et le câblage. La Banque mondiale prévoit que la demande mondiale de lithium augmentera de plus de 900 % entre 2017 et 2050, tandis que la demande de cobalt devrait être multipliée par six au cours de la même période. (1) Selon l'équipe de recherche de Bernstein sur les mines et métaux en Europe, pour respecter les engagements pris par les gouvernements au titre de l'Accord de Paris, il faudrait entre 11 et 72 millions de tonnes de cuivre, en plus de la demande industrielle actuelle. La progression de la demande implique une augmentation potentielle de la production de cuivre de 3,1 à 5,8 % par an. (2) Les prix de ces minéraux devraient monter en flèche. Des prix plus élevés se traduisent par une hausse significative du cours des actions de sociétés minières telles qu'Ivanhoe, First Quantum, Glencore, Antofagasta et Anglo American. Un article de ce bulletin souligne le rôle de l'Union européenne dans la croissance de la demande de minéraux du fait des énergies « vertes ».

Même la Banque mondiale reconnaît que « la transition énergétique propre nécessitera beaucoup de minéraux ». (3) Sans surprise, la Banque étant un bailleur de fonds important pour l'exploitation minière à grande échelle, sa stratégie consiste à créer un « Fonds pour une exploitation minière climato-intelligente » (« Climate-Smart Mining Facility ») qui chercherait tout particulièrement à promouvoir une exploitation minière « respectueuse des forêts ». Dans ce bulletin, un article explique cette stratégie et alerte sur la façon dont la Banque mondiale envisage de compenser n'importe quelle pollution, déforestation ou perte de biodiversité qui se produirait au cours de cette transition « à forte intensité minière ».

La multinationale suisse Glencore, par exemple, qui figure parmi les trois plus grands producteurs de charbon, de cuivre, de cobalt, de zinc et de charbon, et parmi les cinq plus grands producteurs de nickel, envisage de réduire les émissions de ses activités minières en utilisant des véhicules électriques, des énergies renouvelables et des technologies numériques. Cela renforce à son tour la demande pour les minéraux que l'entreprise extrait déjà. (4) Plus de 25 % des activités minières de Glencore sont situées dans des zones forestières. (5) Cette « transition » ne constitue-t-elle pas le contraire de ce que promet une économie « propre » ?

De plus, un certain nombre des plus grandes entreprises mondiales intervenant dans l'extraction des principaux minéraux utilisés dans la fabrication des batteries ont été impliquées dans une longue succession de violations des droits de l'homme. Glencore fait face à 11 accusations d'infractions aux lois sur les droits humains en lien avec l'exploitation de mines de cobalt, dont la plupart sont situées en République démocratique du Congo (RDC). Trente-deux accusations concernent des mines de cuivre dans des pays tels que le Chili, le Pérou et la Zambie. (6) Le cuivre joue un rôle clé dans la construction des éoliennes.

Les impacts de l'exploitation minière sont dévastateurs, en particulier chez les femmes. La dévastation ne se limite pas au site minier. Les impacts de cette industrie vont bien au-delà. Les articles de ce bulletin traitent de quatre aspects de l'industrie minière qui retiennent moins l'attention, mais qui ont des effets tout aussi violents que destructeurs :

- Les dispositifs de compensation de la biodiversité. Un article de Madagascar explique comment la société minière australienne Base Resources utilise un projet de compensation de la biodiversité pour maintenir ses pratiques habituelles tout en redorant son image. En réalité, le projet de compensation a lui-même de graves conséquences, en particulier pour les femmes.

- Les barrages de rétention de résidus miniers. Un article du Brésil rappelle les catastrophes qui se produisent (et dont la fréquence va probablement augmenter) en raison de la rupture de barrages de rétention de résidus en Amazonie. Plus il y a d'extraction minière, plus il y a de barrages de rétention des résidus qui peuvent rompre.

- L'argent de la compensation. Un article d'Inde souligne la façon dont l'argent collecté par le gouvernement indien auprès des entreprises qui détruisent les forêts, telles que les sociétés minières, via la loi controversée de 2016 sur le reboisement compensatoire est utilisé pour harceler, persécuter et expulser les populations des territoires qui ont été transformés en zones protégées.

- L'exploitation minière en haute mer. Un article d'un réseau de la région Pacifique alerte sur la façon dont les récits sur « l'économie bleue » dissimulent une course qui vise à s'appropriier les gisements de minéraux au fond de l'océan qui sont nécessaires aux énergies soi-disant « vertes » et renouvelables. Des territoires et des villages côtiers situés à moins de 30 km de ces sites d'exploitation commencent déjà à en ressentir les impacts.

Pendant ce temps, on continue de rechercher et d'exploiter à grande échelle les combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon), de l'Indonésie au Nigéria en passant par l'Équateur, pour ne citer que quelques exemples. De nombreuses industries de la filière de production de masse exigent et continueront à exiger de grandes quantités d'énergie à base de combustibles fossiles, notamment dans l'aviation, le transport maritime, les engrais ou les agro-industries. Un autre article du bulletin, provenant de l'Équateur, nous rappelle la quantité d'énergie détenue par les entreprises de combustibles fossiles et la manière dont elles développent leurs activités destructrices.

Nous espérons que ce bulletin permettra de révéler les impacts cachés qui existent sur chaque site d'extraction industriel. À l'opposé de ces destructions, le bulletin se fait l'écho de récits de résistance et d'espoir. Ne soyons pas dupes des vagues d'oppression « vertes » et soyons solidaires de ceux qui défendent leur territoire, qui défendent la vie.

(1) NS Energy, Host of top energy firms extracting battery minerals linked to human right abuses, septembre 2019, <https://www.nsenerybusiness.com/news/energy-firms-battery-minerals-human-rights-abuses/>

(2) Mining MX, Glencore's green rebrand a complex brew for governments, society and shareholders, juillet 2019, <https://www.miningmx.com/news/markets/37604-glencores-green-rebrand-a-complex-brew-for-governments-society-and-shareholders/>

(3) Banque mondiale, Climate-Smart Mining: Minerals for Climate Action, <https://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/brief/climate-smart-mining-minerals-for-climate-action>

(4) Glencore, Bank of America Merrill Lynch Smart Mine Conference 2019. Leveraging ideas to unlock value, 2019, <https://www.glencore.com/dam/jcr:6a0e48c2-9e03-4f31-89e1-916228717df5/20190626-GLEN-BAML-Smart-Mine-conference.pdf>

(5) Banque mondiale, Making Mining Forest-Smart, https://www.profor.info/sites/profor.info/files/Forest_Smart_Mining_Executive_Summary-fv_0.pdf

(6) Voir la note (1) et IndustriALL global union, Calls for sustainable mining after 43 artisanal miners killed in DRC landslide, juillet 2019, <http://www.industrialunion.org/calls-for-sustainable-mining-after-43-artisanal-miners-killed-in-drc-landslide>

« Exploitation minière respectueuse des forêts » : La stratégie de la Banque mondiale pour reverdir l'image de l'exploitation minière dans les forêts

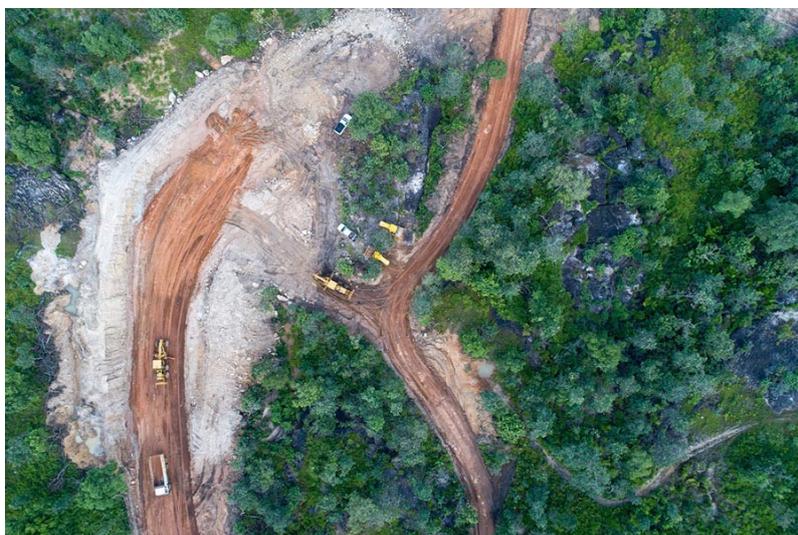


Foto: Profor

Un oxymore désigne « une phrase ou une déclaration qui semble exprimer deux choses contradictoires ». La Banque mondiale a l'habitude d'utiliser des oxymores ou de prendre des « initiatives oxymoriques » liées en ce qui concerne les forêts. Avec un rapport intitulé « Making Mining Forest-Smart » (« Pour une exploitation minière respectueuse des forêts ») et le lancement d'un « Climate Smart Mining Facility » (« Fonds pour une exploitation minière climato-intelligente ») en 2019, elle en ajoute deux autres à sa collection. (1)

Selon le communiqué de presse de la Banque mondiale, le Fonds « soutiendra l'extraction et le traitement durables des minéraux et des métaux utilisés dans les technologies d'énergie propre ». La motivation qui préside à cette nouvelle initiative de la Banque mondiale est évidente : « La transition énergétique propre nécessitera beaucoup de minéraux », explique la Banque mondiale sur son site web. (2) Et la Banque mondiale veut être un acteur central de cette transition « à forte intensité minérale ». Dans le même temps, elle ne veut pas donner l'impression qu'elle finance une industrie qui présente un bilan effroyable en termes de violations des droits, d'ampleur de l'empreinte carbone et de responsabilité face à la déforestation à grande échelle et aux dégâts environnementaux. Comment s'en sortir ? Une nouvelle initiative prétendant que l'exploitation minière industrielle peut être « climato-intelligente », complétée par un rapport et des études de cas sur le thème « Pour une exploitation minière respectueuse des forêts ».

La première partie du rapport de synthèse sur « l'exploitation minière respectueuse des forêts » fournit un aperçu de la réalité polluante et dévastatrice de l'exploitation minière à grande échelle. Cependant, au moment de rédiger la partie du rapport décrivant **la situation qui pourrait advenir** si seulement les entreprises et les gouvernements responsables de la dévastation et des violations des droits manifestaient un « comportement commercial responsable », les auteurs semblent avoir oublié la réalité décrite dans cette première partie. Les raisons ou les façons qui amèneraient une industrie minière réelle, liée à des destructions généralisées et des violences, à se transformer en une industrie responsable, ne sont expliquées ni dans le rapport ni dans la section sur « l'exploitation minière climato-intelligente » du site web de la Banque mondiale.

Vers une intensification de la destruction des forêts résultant de l'exploitation minière industrielle

Aujourd'hui déjà, 7 % des grandes exploitations minières affectant directement les forêts se trouvent dans des zones forestières tropicales. Dans le rapport « Pour une exploitation minière respectueuse des forêts », la Banque mondiale note que « le nombre de grandes exploitations minières dans les zones forestières mises en service chaque année est passé de 4 à 10 dans les années 80 à 20 ou plus au cours de la dernière décennie ». (3) Et le pourcentage de grandes mines affectant directement les zones protégées augmente également rapidement. Comme la Banque mondiale est un important bailleur de fonds de l'exploitation minière à grande échelle et des infrastructures liées à ces mines, elle doit veiller à ce que ses propres directives environnementales lui permettent de financer les mines même lorsque l'exploitation minière va détruire des forêts ou se dérouler dans des zones protégées.

Compenser pour verdir l'image de la transition énergétique « à forte intensité minérale »

Les politiques mises en place dans les années 1990 et la première décennie du XXI^e siècle, qui limitent le financement par la Banque mondiale de certaines activités destructrices, telles que l'exploitation minière dans des zones protégées, sont en cours de révision pour permettre le financement de la transition énergétique « à forte intensité minérale » qui entraînera une destruction à grande échelle des forêts.

La Société financière internationale (SFI) est la branche de la Banque mondiale qui prête de l'argent aux entreprises du secteur privé. En 2012, la SFI a modifié l'ensemble de ses politiques et réglementations qui régissent son financement, qui sont appelées les normes de performance. L'introduction de la compensation de la biodiversité dans la norme de performance n° 6 de la SFI, qui est la norme la plus directement liée aux questions environnementales, constitue un changement crucial dans cette révision. Ce changement a permis à la SFI de s'engager à nouveau dans le financement de la destruction provoquée par l'exploitation minière à grande échelle, même dans les zones protégées et les forêts qui entrent dans la définition d'un « habitat critique » par la Banque. Pour demander un financement de la SFI destiné à la destruction des forêts protégées, il suffit à une société minière de présenter une proposition sur la manière de « compenser » la destruction ([voir également l'article du Bulletin 215](#)).

Sans surprise, la compensation de la biodiversité joue un rôle central dans le rapport de la Banque mondiale sur « l'exploitation minière respectueuse des forêts ». Il a été préparé par Flora Fauna Habitat, une ONG internationale de conservation qui s'est activement impliquée dans les initiatives de compensation de la biodiversité dans l'industrie minière. (4)

L'industrie minière parmi les futurs bailleurs de fonds de REDD+ ?

Le rapport de la Banque mondiale associe également l'expansion de l'exploitation minière à grande échelle à REDD+, le mécanisme controversé qui a dominé la politique forestière internationale au cours des 15 dernières années. Le rapport affirme que dans les pays où le secteur minier joue un rôle économique important et où le gouvernement a mis en place des institutions, des politiques et des programmes pour REDD+, ce dernier « pourrait offrir un mécanisme important pour favoriser des résultats positifs d'une exploitation minière respectueuse des forêts ». À quoi un tel rapprochement de l'industrie minière et de REDD+ pourrait-il ressembler aux yeux des consultants de la Banque mondiale spécialisés dans l'« exploitation minière respectueuse des forêts » ? « Au Kenya, par exemple, le projet REDD+ du corridor du Kasigau [offre] une approche de compensation basée sur le marché, dans laquelle une petite société minière a pu investir au lieu de créer son propre système. »

Il s'agit du même projet REDD+ qui a renforcé des inégalités historiques en matière d'accès à la terre, et qui a été cité comme un exemple dans lequel la déforestation qui aurait eu lieu sans le projet REDD+ est exagérée dans les documents du projet afin de lui permettre de vendre plus de crédits de carbone. (5) C'est également le même projet REDD+ qui a permis à BHP Billiton, l'une des plus grandes sociétés minières du monde, de verdir son image. En 2015, le plus grand accident minier de l'histoire du Brésil, qui est survenu à la mine Samarco, dans l'État brésilien du Minas Gerais, a fait 19 morts et amené l'évacuation de 700 personnes. La mine est exploitée par une société détenue conjointement par les multinationales minières BHP Billiton et Vale. (6) Moins d'un an après cette catastrophe, alors que la rivière concernée continuait de charrier des flots rouges, la SFI a fait de BHP Billiton un champion de REDD+ : Dans le cadre de l'initiative des « obligations forestières » de la SFI, BHP Billiton s'est engagée à acheter tous les crédits carbone du projet REDD+ du corridor de Kasigau au Kenya dont les acheteurs des « obligations forestières » de la SFI ne voulaient pas. L'un des objectifs de cette initiative de la SFI était de renforcer le financement par le secteur privé de ce projet REDD+ et d'autres initiatives REDD+ dans d'autres pays confrontés à des difficultés pour vendre leurs crédits carbone. L'acheteur d'une « obligation forestière » (7) pouvait choisir de recevoir son paiement d'intérêts annuel en espèces ou sous forme de crédit carbone du projet REDD+ du corridor de Kasigau. Et si les acheteurs d'obligations ne souhaitaient pas ces crédits REDD+, BHP Billiton les prendrait à leur place. C'était une stratégie de relations publiques bienvenue pour BHP Billiton à un moment où la société minière était encore confrontée à la couverture médiatique négative de la catastrophe minière.

« Les crédits compensatoires sont compensés »

Dans la section présentant les « défis », les auteurs du rapport notent que les crédits compensatoires sont de plus en plus compensés. » L'organisation Re:Common a récemment documenté un tel exemple en Ouganda. (8) Pour recevoir un financement de la Banque mondiale, l'une des conditions fixées pour le projet de barrage controversé de Bujagali était que la compagnie d'électricité s'engage à compenser la destruction de chutes d'eau emblématiques qui devaient être submergées par le réservoir de Bujagali. Quelques

années plus tard, cependant, une autre société a reçu l'autorisation de construire un autre barrage hydroélectrique sur le Nil – et la zone submergée pour ce barrage comprendra les chutes d'eau qui devaient être protégées en tant que zone de compensation de la biodiversité pour la destruction des chutes d'eau liées au barrage de Bujagali – entraînant ainsi un déplacement de la zone de compensation de la biodiversité. Comme indiqué dans le rapport de Re:Common, ce transfert de la zone de compensation de la biodiversité vers un nouveau site restreindra encore l'utilisation des terres et des zones de pêche par les communautés et permettra l'extension d'installations de tourisme de luxe.

Même une analyse superficielle de la proposition de la Banque mondiale révèle une chose : La transition énergétique « à forte intensité minérale » qu'adopte l'approche « Pour une exploitation minière respectueuse des forêts » de la Banque sera une mauvaise nouvelle pour les forêts, les populations forestières et le climat. L'industrie minière, quant à elle, peut compter sur la Banque mondiale pour faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer les destructions et la violence inhérentes aux grandes exploitations minières avec cette nouvelle initiative « respectueuse des forêts » et ses jolies images accompagnant les rapports et les sites web.

*Jutta Kill, jutta@wrm.org.uy
Membre du Secrétariat du WRM*

(1) Site web de Profor donnant des liens vers la série de rapports « Forest-smart mining » : [https://www.profor.info/content/forest-smart-mining-identifying-factors-associated-impacts-large-scale-mining-les for%C3%AAtsB 246 completo_FR.doc](https://www.profor.info/content/forest-smart-mining-identifying-factors-associated-impacts-large-scale-mining-les-for%C3%AAtsB%20426%20completo_FR.doc)

(2) Dossier de la Banque mondiale intitulé « Climate-Smart Mining : Minerals for Climate Action ». <https://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/brief/climate-smart-mining-minerals-for-climate-action>

(3) Banque mondiale (2019) : Making Mining Forest Smart. Résumé analytique. https://www.profor.info/sites/profor.info/files/Forest%20Smart%20Mining%20Executive%20Summary-fv_0.pdf

(4) WRM (2015) : Liberia : la Banque mondiale ouvre la voie à une stratégie nationale de compensation de biodiversité <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/liberia-la-banque-mondiale-ouvre-la-voie-a-une-strategie-nationale-de-compensation-de-biodiversite/>

(5) Re:Common (2017) : The Kasigau Corridor REDD+ Project in Kenya: A crash dive for Althelia Climate Fund. <https://www.counter-balance.org/redd-inequity-writ-large-e4-4-million-for-althelia-climate-fund-in-management-fees-while-villagers-in-kenya-ask-how-is-the-carbon-benefiting-me/>

(6) Re:Common (2017) : Mad Carbon Laundering. <https://www.recommon.org/eng/mad-carbon-laundering/>

(7) Une obligation est un prêt consenti par un investisseur privé à une société ou à un gouvernement, qui utilise les fonds qu'ils collectent en vendant ces obligations à des investisseurs privés pour financer des projets et des opérations. Au lieu d'emprunter de l'argent à une banque, l'entreprise, le gouvernement ou la municipalité l'emprunte directement à des investisseurs privés. Le contrat lié à l'obligation comprend des détails tels que la date à laquelle l'entreprise ou le gouvernement doit rembourser le prêt. Habituellement, l'acheteur de l'obligation reçoit également des paiements d'intérêts réguliers, annuels. Dans le cas des « obligations forestières » de la SFI, les investisseurs privés pouvaient choisir de recevoir ces paiements d'intérêts annuels sous forme de crédits de compensation REDD+ au lieu de paiements en numéraire.

(8) Re:Common (2019) : Turning Forests into Hotels. The True Cost of Biodiversity Offsetting in Uganda. <https://www.recommon.org/eng/turning-forests-into-hotels-the-true-cost-of-biodiversity-offsetting-in-uganda/>

Femmes, forêts et industries extractives : le cas des femmes autochtones Mikea à Madagascar



Femmes Mikea à Madagascar portant des tubercules de baboho, aliment de base des peuples Mikea, collectés dans la forêt. Ph: CRAAD-OI

Madagascar est confrontée à des défis uniques résultant de sa position de point chaud de la biodiversité dans un contexte où les industries extractives sont devenues le pilier principal de la politique nationale de « développement ». **Madagascar est notamment l'un des pays les plus touchés par la déforestation**, reconnue comme un problème environnemental majeur ayant des impacts clairement sexospécifiques sur la population. La priorité élevée accordée au développement des industries extractives aux niveaux national et international va accroître la déforestation et aggraver le changement climatique. Cependant, cela va également exacerber les impacts négatifs disproportionnés sur les femmes, comme en témoigne le cas des populations autochtones Mikea de Madagascar.

Industries extractives : une menace majeure pour les forêts et les populations

Madagascar, surnommée la « grande île », a une superficie de 587 000 km² et est située dans l'océan Indien à près de 500 km au sud-est du continent africain. Madagascar est bien connue pour sa biodiversité riche et unique, qui s'est développée notamment en raison de son insularité : par exemple, 32 espèces de primates, 30 espèces de caméléons et 260 espèces d'oiseaux ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde. Étant donné que la biodiversité exceptionnelle de Madagascar revêt une importance mondiale pour les sciences naturelles, elle est désormais ciblée par l'aide internationale au développement. (1)

Malgré sa richesse naturelle considérable, Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres du monde, avec plus de 70 % de la population touchée par une pauvreté structurelle. Au cours des dernières années, le secteur minier s'est retrouvé au centre des efforts politiques du gouvernement, avec l'argument que ce secteur pourrait constituer le principal outil de réduction de la pauvreté et de développement. En outre, **les sociétés minières transnationales à la recherche de nouvelles ressources se sont de plus en plus intéressées au potentiel minéral important du pays, riche en gisements et minéraux divers, notamment le nickel, le titane, le cobalt, l'ilménite, la bauxite, le fer, le cuivre, le charbon et l'uranium, ainsi que des terres rares.** La majorité des

investissements directs étrangers se sont jusqu'à présent portés sur le nickel-cobalt et l'ilménite.

En particulier, **le projet Base Toliara, un projet minier à grande échelle d'exploitation de l'ilménite par la société australienne Base Resources**, a été mis en place dans la région sud-ouest de Madagascar. Ce projet minier **empiète sur la forêt des Mikea**. Cette situation a attiré l'attention des groupes de conservation internationaux en raison de la forte biodiversité de la forêt, notamment de plusieurs espèces endémiques rares et locales de reptiles, d'amphibiens, de mammifères, d'oiseaux, d'invertébrés et de plantes, dont 90 % ne sont présents nulle part ailleurs. La conservation de la flore et de la faune de cette forêt des Mikea présente donc une importance cruciale.

Les acteurs étatiques, les chercheurs et les groupes de défense de la nature ont tous affirmé que la principale menace pesant sur la forêt des Mikea provenait des nouveaux agriculteurs qui brûlaient et défrichaient des terres pour la culture du maïs et le pâturage du bétail. (2) Cependant, ces groupes s'expriment peu sur la nouvelle menace posée par le projet minier de Base Toliara, qui **devrait conduire au défrichage de plus de 450 hectares de végétation naturelle, qui accueillent notamment des centaines de baobabs et des tamarins endémiques à la région**. Au contraire, la compagnie minière a été autorisée à détruire la forêt des Mikea, à condition que ses promoteurs présentent une stratégie de « compensation de la biodiversité ». Ceci est d'autant plus important que ce mécanisme de **compensation de la biodiversité est devenu une partie intégrante des prescriptions des institutions financières internationales (IFI)** qui sont les principaux prêteurs du pays et des projets miniers, notamment le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

En termes simples, cela signifie que **Base Resources va détruire une partie importante de la forêt des Mikea, tout en « protégeant » une autre zone située en dehors du périmètre minier (la compensation)** « en partenariat avec les communautés locales et les agences de protection de l'environnement », en échange de zone qu'il va détruire. (3) Le besoin de protection dans la zone de compensation est justifié par la prétendue menace pour la biodiversité résultant des activités de subsistance fondées sur la forêt et des pratiques agricoles des communautés autochtones et locales. En conséquence, **ces communautés sont victimes de restrictions cruciales dans l'accès aux terres, aux forêts et aux ressources dont elles dépendent pour vivre**.

Ces impacts négatifs sur les communautés touchées sont déjà attestés dans le cas de la compensation de la biodiversité liée à la mine d'ilménite de Rio Tinto QMM sur la côte sud-est de Madagascar, où « les moyens de subsistance des communautés sur le site de compensation de la biodiversité de Bemangidy-Ivohibe sont rendus encore plus précaires par ce projet de compensation. Les communautés qui étaient déjà en difficulté auparavant sont maintenant confrontées à un risque accru de famine et de privations découlant directement d'une compensation de la biodiversité qui profite à l'une des plus grandes entreprises minières du monde. » (4)

Les impacts sexospécifiques de l'exploitation minière à grande échelle à Madagascar

Les personnes affectées par l'exploitation minière à grande échelle sont soumises aux restrictions d'utilisation des sols et des forêts associées à la mise en place des projets d'extraction et de compensation. Ces restrictions d'utilisation des ressources affectent des

activités importantes pour la subsistance et liées à la santé, avec des impacts critiques et différenciés selon les sexes, non seulement sur les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire, mais également sur les droits coutumiers et culturels.

Dans la région du sud-ouest, où le projet d'exploitation de l'ilménite de Base Toliara est en cours de mise en place, **les femmes autochtones Mikea vivent presque entièrement de la chasse et de la cueillette dans la forêt des Mikea**. Pour ces femmes, la forêt est « un lieu peuplé d'esprits et de créatures mythiques appartenant à Zanahary (le dieu créateur). La forêt doit être utilisée avec modération et dans le respect des esprits qui y vivent. » (5)

En raison des restrictions imposées par le projet de compensation, elles risquent d'être confrontées à l'interdiction de toute une série de leurs activités de subsistance basées sur la forêt, notamment la coupe de végétaux pour la production de charbon de bois, la chasse d'espèces animales endémiques à des fins alimentaires, le ramassage du bois de chauffage, la cueillette de plantes médicinales, l'accès à l'eau potable, la collecte de matériaux pour la construction des maisons, la pêche, le pâturage du bétail et la récolte des matériaux utilisés pour le tissage des paniers et des nattes.

En outre, les femmes perdront au profit de la société minière leurs terres et les ressources naturelles dont elles dépendent, dans un contexte où elles font partie des groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables. Lorsqu'il n'y aura plus de terres agricoles disponibles et/ou lorsque les sols et les sources d'eau seront épuisés ou pollués, une augmentation de la charge de travail des femmes sera probablement nécessaire pour dégager un revenu décent.

Il est également important de souligner que les représentants des sociétés minières ne négocient généralement qu'avec les hommes, les femmes étant ainsi exclues des indemnités versées. Les femmes ont également peu ou pas accès à l'emploi ou aux autres « avantages » offerts par la société minière. Ainsi, les femmes deviennent encore plus dépendantes des hommes, qui sont plus susceptibles d'avoir accès à ces avantages et de les contrôler, alors que **la plupart des coûts sociaux et environnementaux de l'exploitation minière sont externalisés et supportés par les femmes**.

Outre tous ces impacts négatifs, il existe des impacts distincts et un fardeau supplémentaire pour les femmes. **Comme l'exploitation minière à grande échelle implique le remplacement des économies de subsistance, qui ont nourri des générations de communautés et de peuples autochtones, par un système dans lequel l'argent est nécessaire pour prendre part à l'économie monétaire, les femmes sont marginalisées**. Leurs rôles traditionnels en tant que cueilleuses de produits comestibles, de fournisseuses d'eau, d'aides familiales et de nourricières sont très négativement impactés et leurs moyens de subsistance, qui génèrent l'argent nécessaire pour participer à l'économie monétaire, sont détruits par l'exploitation minière.

Femmes, industrie minière et changement climatique

La région méridionale de Madagascar devrait connaître la plus forte augmentation de température, associée à des épisodes successifs d'inondations et de sécheresses prolongées. **Ces phénomènes liés au changement climatique seront amplifiés de multiples façons par les impacts sexospécifiques des opérations du projet minier**.

Le principal impact tient à la **réduction de la disponibilité de l'eau** pour l'agriculture et les communautés concernées, en raison de l'extraction importante d'eau pour les opérations minières et de la pollution des eaux souterraines par les résidus de la société minière. Cela implique que pour obtenir de l'eau pour leur ménage, les femmes devraient parcourir une longue distance à pied pour trouver une source d'eau non polluée. Elles seront également confrontées aux impacts sanitaires potentiels de la pollution de l'eau, combinés à la forte prévalence de maladies induites par le changement climatique.

En outre, le défrichage de 455 hectares de végétation naturelle du fait du projet minier provoquera la perte de forêts vivantes et interconnectées dont les femmes dépendent énormément pour leur subsistance et leurs revenus, notamment la perte d'espèces sensibles aux variations de température et de précipitations liées au changement climatique.

En conclusion, l'exploitation minière à grande échelle a de nombreuses conséquences spécifiques pour les femmes qui sont directement touchées dans leur vie quotidienne par la charge de travail accrue pour leurs responsabilités domestiques telles que la collecte de l'eau, l'alimentation de leurs familles et la protection de leur santé. Du fait de cette activité extractiviste, elles perdent sur presque tous les tableaux, en particulier dans le contexte du changement climatique. **Le cas des femmes autochtones Mikea confrontées au projet minier de Base Toliara à Madagascar montre qu'un projet minier d'une telle envergure pousse un peu plus les femmes dans la pauvreté, la dépossession et l'exclusion sociale.**

Zo Randriamaro

Centre de recherches et d'appui pour les alternatives de développement - Océan Indien (CRAAD-OI)

(1) Wright, 1997 : 381. <https://www.karger.com/Article/PDF/157230>

(2) Blanc-Pamard (C.) 2009. The Mikea Forest Under Threat (southwest Madagascar) : How public policy leads to conflicting territories. *Field Actions Science Reports*, Vol. 3, 2009 ; et Stiles (D.) 1998, *The Mikea Hunter-Gatherers of Southwest Madagascar : Ecology and Socioeconomics. African Study Monographs* 19 (3) : 127-148. Janvier 1998.

(3) Services côtiers et environnementaux (CES) 2013. Projet minier de Ranobe, région Sud-Ouest, Madagascar. Version préliminaire d'étude d'impact environnemental et social.

(4) WRM, Re:Common et Collectif TANY, 2016, La compensation de la biodiversité de Rio Tinto à Madagascar, <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/la-compensation-de-la-biodiversite-de-rio-tinto-a-madagascar-un-double-accaparement-de-terres-au-nom-de-la-biodiversite/>

(5) Idem (2)

*** Le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a suspendu toutes les activités liées au projet minier de la base Toliara. Veuillez vous inscrire pour soutenir les communautés de Madagascar qui s'opposent au projet minier de la base Toliara et demandent sa suspension définitive. Signez la pétition ici:**

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSehB-5gsPidEj-Xje3jHDwEDyOqYvHuy6HOwPQTwnzCH8VHrg/viewform>

Brésil : Le barrage de résidus de la minière d'aluminium Hydro Alunorte est-il un désastre annoncé ?



Barcarena, Brésil, bassin de rejets. Ph: Pedrosa Neto

Malgré le ralentissement de l'industrie minière, tant les volumes extraits que les profits ont cru avec l'ouverture ou l'expansion de nouvelles mines et raffineries au plan mondial. Les exportations d'aluminium au Brésil, par exemple, sont passées de 129 033,4 tonnes en l'an 2000 à 930 206,6 tonnes en 2017. (1)

En 2017, le port de Vila do Conde (municipalité de Barcarena) dans l'État de Pará, Brésil, a à lui seul exporté 5 014 443 tonnes d'alumine et 208 906 tonnes d'aluminium. La société Hydro Alunorte est responsable de cet important flux économique (d'exportation d'aluminium).

L'usine Alunorte à Barcarena, propriété de Norsk Hydro, est considérée comme la plus grande raffinerie d'aluminium au monde. Elle dispose aussi de toutes les technologies et techniques ainsi que des ressources scientifiques, politiques et économiques pour l'extraction, la production et la distribution de ce minéral. Cela veut dire que cette société **domine complètement toute la chaîne productive de l'aluminium**, de l'extraction de la bauxite jusqu'à l'exportation des produits raffinés et transformés, en passant par le raffinage de l'alumine et sa transformation en aluminium primaire et en produits laminés.

Norsk Hydro est **une société multinationale norvégienne** qui compte 2,69 milliards d'actions émises, dont 34,7 % appartiennent à l'État norvégien. Parmi les autres principaux actionnaires, on compte les investisseurs State Street Bank and Trust Comp (États-Unis), Clearstream Banking (Luxembourg), HSBC Bank (Grande-Bretagne), J. P. Morgan Bank Luxembourg (Luxembourg), Banque Pictet & Cie (Suisse), J.P Morgan Chase Bank (Grande-Bretagne) et Euroclear Bank (Belgique).

Selon les données de 2017, 14 % en moyenne de la production d'Hydro Alunorte (de Barcarena) est destinée au marché interne brésilien et 86 % à l'exportation. Aujourd'hui, **la société exporte principalement vers le Canada, la Norvège, l'Islande, la Russie, les États-Unis, les Émirats arabes unis, la Lettonie, le Japon et le Mexique.** (2)

En 2010, Hydro a acheté les actifs de production de bauxite, d'alumine et d'aluminium de Vale, une des plus grandes entreprises minières du monde, pour 4,9 milliards de dollars. Vale

reçut 1,1 milliard de dollars en liquidités et une participation de 21,6 % dans Hydro évaluée à 3,1 milliards de dollars (3). L'acquisition a inclus les opérations minières de bauxite à Paragominas, Pará, une participation majoritaire dans la plus grande raffinerie d'alumine au monde, Alunorte, à Barcarena, et une participation de 51 % dans Albras, la première entreprise d'aluminium au Brésil (aujourd'hui une entreprise conjointe de Norsk Hydro et de Nippon Amazon Aluminium Co. Ltd).

En 2013, Hydro a acheté 407 122 241 actions de Vale pour 1 656 milliards de dollars. Ainsi, la participation de 21,6 % de Vale est tombée à 2,0 % des actions autorisées et émises par Hydro. Cette même année, Hydro a **fusionné avec SAPA Aluminium** pour une valeur équivalente à 3 381 milliards de dollars. C'est dans ce contexte qu'Hydro Alunorte a étendu ses activités productives et aussi ses barrages de rétention de résidus miniers.

Que sont les bassins de rétention de résidus miniers ?

Pour entreposer les résidus de l'extraction de minerais, les sociétés minières construisent des bassins de rétention de résidus, aussi appelés barrages de rejets miniers. Ces résidus contiennent des concentrations élevées de produits chimiques en plus de dépôts d'argile, de pierres finement moulues et de l'eau résiduelle après que les métaux aient été séparés des minerais. Les bassins de résidus sont construits à mesure que les dépôts sont exploités et croissent avec la mine.

La croissance de l'extraction des minerais, la production minéro-métallurgique et la multiplication conséquente des bassins tout au long du dernier siècle ont été accompagnées d'un nombre proportionnel de **vidages et de ruptures de bassins de résidus un peu partout sur la planète**. (4) Au Brésil, la rupture de bassin la plus notoire, celle de l'entreprise Samarco Mineração S.A., est survenue en novembre 2015 dans la municipalité de Mariana, État du Minas Gerais, et a été suivie du désastre de Brumadinho en 2019.

Il y a aussi eu plusieurs vidages consécutifs du bassin de résidus de l'entreprise Hydro Alunorte à Barcarena, État de Pará, dont les moments les plus dramatiques ont été les désastres survenus en avril 2009 et février 2018. Ces multiples ruptures se sont produites les unes à la suite des autres à des intervalles très rapprochés.

Le rapport sur la sécurité des bassins de rétention de 2017 qu'a publié l'Agencia Nacional de Aguas (ANA, Agence nationale des eaux) indique que **le Brésil compte 753 barrages d'endiguement de résidus industriels et 790 de déchets miniers**. (5)

Les désastres de Norsk Hydro Alunorte

Hydro Alunorte possède deux bassins de résidus (appelés DRS1 et DRS 2/embargada). Cependant, cette entreprise refuse de reconnaître que le site où il accumule les déchets est un barrage et il l'a baptisé dépôt. Ainsi, ce lieu n'apparaît pas dans la liste de l'Agence nationale des mines de 2019. Dans les discours et le processus d'autorisation environnementale, ces sites sont considérés comme des dépôts de résidus solides (DRS).

Ce processus d'autodéfinition réalisé par l'entreprise a commencé par l'inauguration d'Alunorte en 1995. Selon le rapport annuel d'Alunorte de 2009 (l'année du grand désastre causé par le débordement du bassin de déchets), la première cellule du DRS a été commencée en 1995, en occupant environ quinze hectares. En 2009, le « barrage » occupait

déjà près de 130 hectares. **Lorsqu'il a débordé, les déchets ont atteint les sources d'eau et le cours de la rivière Mucurupi, en touchant directement la vie de presque 100 familles qui vivent dans la zone et indirectement des milliers d'autres familles qui dépendent des rivières.** Ces familles se sont trouvées sans eau à boire ou pour les besoins domestiques. Elles ne pouvaient même pas pêcher pour s'alimenter. De plus, les puits d'eau que les familles sinistrées utilisaient étaient également contaminés avec des métaux lourds.

Il faut aussi souligner qu'**Hydro a « profité » de la zone même où le débordement de 2009 s'est produit pour agrandir le DRS1**, alors qu'elle planifiait l'installation d'une nouvelle structure. Dans ce sens, la présentation d'études d'impact environnemental et de rapports d'impact environnemental (EIA/RIMA) finit par être une formalité administrative.

Le 16 et le 17 février 2018 est survenu un des déversements qui a aussi vidé des rejets toxiques et de métaux lourds (plomb, chrome et nickel) d'Hydro Alunorte. Ce désastre a touché des communautés (notamment Bom Futuro, Vila Nova et Burajuba), **des cours d'eau secondaires et le fleuve Pará.** C'est un cas emblématique en raison de la négation systématique de l'entreprise et aussi de l'État dans un premier temps (qui ont blâmé les fortes pluies), y compris avec une entente d'ajustement de conduite signée entre le ministère public fédéral (MPF), le ministère public de l'État de Pará (MPPA) et Hydro Alunorte portant sur les réparations et les actions urgentes.

L'entreprise a utilisé les pluies excessives comme argument principal, mais c'était une création discursive trompeuse. Les données de la CPRM (Entreprise de recherche sur les ressources minérales) sur les pluies de 1977 à 2006 le montrent lorsqu'on les compare aux données disponibles du CPTEC (Centre de prévision du temps et des études climatiques) de l'INPE (Institut national de recherches spatiales). Ces données nous permettent d'affirmer que les pluies du 16 et 17 février à Barcarena n'étaient pas hors des normes historiques et c'est pourquoi on ne peut « les blâmer » pour le désastre. Néanmoins, les autorisations environnementales octroyées pour le DSR2 n'ont pas été bloquées ni annulées.

On a inventé l'histoire que les débordements constituent des « accidents normaux » ou des « désastres naturels » comparables à des inondations et des tremblements de terre. On en vient ainsi à créer un événement épisodique qui gèle **la complexité sociale et les processus historiques, politiques et économiques de la construction du désastre et occulte les structures et les forces du pouvoir qui contribuent de manière importante à la production de désastres.**

Dans ce sens, le désastre ne représente pas simplement un élément isolé dans l'espace-temps. Il indique la relation structurelle entre les épisodes de rupture des barrages de rejets et les cycles économiques de l'industrie minière. En même temps, il révèle **le jeu d'intérêts et les associations entre l'État et les entreprises avec des « discours concordants ».**

Les désastres ne sont pas causés par la négligence ou l'erreur humaine ni par les failles de la législation ou du système. Ils sont plutôt des exemples qui montrent que **les structures de contrôle environnemental accordent aux entreprises concessionnaires de l'État des « licences donnant permission » de commettre des délits environnementaux.** Nous pouvons mentionner les « licences donnant permission » suivantes : i) l'approbation technique du SEMAS (Secrétariat de l'environnement et de la durabilité), du 16 janvier 2019 assure qu'Hydro peut maintenant fonctionner à 100 % de sa capacité ; 2) la détermination du MPF (ministère public fédéral) de mai 2019 met fin à l'embargo de la raffinerie d'aluminium

Hydro Alunorte — cette décision judiciaire a permis à l'entreprise de reprendre les activités à 100 %, alors que depuis février 2018, avec le « désastre » (délit) elle fonctionnait à peine à 50 % ; 3) la Pétition conjointe et le Protocole d'entente entre Hydro et le MPF sur la fin de la saisie du DRS2 (6). Il faut souligner que le DRS2 fonctionnait sans licence environnementale et se trouve à l'intérieur d'une réserve écologique (aire de protection environnementale).

Une chaîne de désastres et de délits environnementaux annoncés

Historiquement, ces délits et contaminations environnementales sont accompagnés d'autres désastres. Ces autres désastres concernent **l'augmentation des expropriations (dépossessions forcées/pillages), en vertu des installations et de l'expansion des industries et des grands agents économiques**, qui sont en soi des « désastres » qui contribuent directement à la dégradation de la vie dans la municipalité de Barcarena. (7)

Dans ces zones (expropriées) par le désastre d'Hydro Alunorte en 2018, « il y avait une structure sociale complexe complète composée d'une multitude de communautés rurales, avec une population autochtone, fortement liée par des relations de parenté et de religiosité, qui pratiquaient la pêche, la chasse et la cueillette, en plus de petites cultures de subsistance. » (8)

Ces nouveaux désastres sont liés : 1) à de (nouvelles) expropriations/spoliations ; 2) à la déforestation ; 3) à la contamination de rivières ; 4) à l'interdiction d'activités de pêche artisanale et économique ; 4) à l'utilisation privée des rues et des routes ; 5) à l'augmentation de la prostitution et de la mobilité de l'emploi (étranglement des secteurs de l'éducation et de la santé) ; 6) à la génération de la dépendance des emplois temporaires ; 7) aux conflits territoriaux (entre familles et entre communautés) ; 8) à la spéculation foncière et immobilière ; et 9) à l'augmentation de la violence urbaine.

Parallèlement, on diminue (infériorise) le petit producteur rural (et sa migration à la ville), les histoires/vies disparaissent et les droits humains, ethniques et territoriaux sont violés. **Ces violations se produisent au moyen de la naturalisation des violations des droits qui occultent et permettent de légitimer la domination sociale des systèmes et des politiques capitalistes oppressifs. Par conséquent, les histoires et les mémoires construites sont asphyxiées : les jardins, les potagers, la pêche et les « baignades » dans la rivière et les croyances et les symboliques.**

*Jondison Rodrigues et Marcel Hazeu,
Groupe d'étude sur la Société, le Territoire et la Résistance amazonienne (GESTERRA) -
Université fédérale de Pará (UFPA), Brésil*

(1) MICES —Ministerio de Industria, Comercio Exterior y Servicios. Series históricas. <http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-exterior/estadisticas-de-comercio-exterior/series-historicas>. Accédé le 1er décembre 2018.

(2) SEDEME – Secretaría de Estado de Desarrollo Económico, Minería y Energía. Comercio Exterior. <http://sedeme.pa.gov.br/estadistica/> . Accédé le 18 février 2019.

(3) SOLSVIK, T.; MOSKWA, W. Hydro compra negócios de alumínio da Vale por US\$4,9 bi. Disponible à : <http://g1.globo.com/economia-e-negocios/noticia/2010/05/hydro-compra-negocios-de-aluminio-da-vale-por-us49-bi-2.html> . Accédé le 30 janvier 2019.

(4) COELHO, M. C. N. et al. Regiões econômicas mineiro-metalúrgicas e os riscos de desastres ambientais das barragens de rejeito no Brasil. Revue de l'ANPEGE, v.13, n.20, p.83-108, 2017.

(5) ANA – Agência Nacional de Aguas. Relatório de segurança de barragens 2017 (rapport sur la sécurité des barrages). Brasília : ANA, 2018.

(6) <http://www.mpf.mp.br/pa/sala-de-imprensa/documentos/2019/peticao-conjunta-protocolo-entendimentos-hydro-mpf-desembargo-drs2/view>

(7) NASCIMENTO, N. S. F.; HAZEU, M. T. Grandes empreendimentos e contradições sociais na Amazônia: a degradação da vida no município de Barcarena, Pará. Argumentum, v. 7, n. 2, p. 288-301, 2015.

(8) HAZEU, M. T. O não-lugar do outro: Sistemas migratórios e transformações sociais em Barcarena. Thèse (Doctorat en développement socio-environnemental) – Université fédérale de Pará, Núcleo de Altos Estudos Amazônicos, Belém, 2015.

Inde : l'exploitation minière, la déforestation et l'argent de la conservation



En dépit d'affirmations bruyantes et répétées sur l'augmentation de la couverture forestière en Inde ([voir l'article du Bulletin WRM n° 233](#)), le pays continue de perdre des forêts à un rythme inquiétant. Selon les statistiques officielles établies par le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, 1 million et demi d'hectares de forêts au total ont fait l'objet d'une conversion au cours de la période 1980-2019 : plus de 500 000 hectares pour l'exploitation minière, le reste pour l'énergie thermique, des lignes de transport d'électricité, des barrages et d'autres projets. (1) Rien qu'au cours des trois dernières années (2015-2018), le gouvernement indien a accordé des « autorisations de déboisement » sur plus de 20 000 hectares (2), autorisant ainsi la destruction de zones occupées pour la plupart par des forêts denses. **Bien que de nombreux facteurs déclencheurs contribuent à la déforestation en Inde, l'exploitation minière, légale et illégale, est peut-être le plus important.**

Outre l'exploitation minière légalement autorisée, l'exploitation minière illégale à grande échelle, souvent autorisée dans le cadre d'un clientélisme politique, constitue une autre source majeure de déforestation. Une étude récente sur la déforestation provoquée par l'exploitation minière, portant sur plus de 300 districts, a révélé que des **États qui représentent environ 35 % du couvert forestier indien – Oddha, Chhattisgarh, Madhya Pradesh, Karnataka et Jharkhand – produisent également de grandes quantités de charbon et de fer.** (3) Selon les données officielles sur le couvert forestier, certains de ces États ont régulièrement enregistré une diminution du couvert forestier au cours des dernières années. Les zones d'extraction de charbon – Chhattisgarh, Jharkhand et Madhya Pradesh – ont assisté à une réduction de 519 km² de la couverture forestière par rapport aux zones sans mines de charbon.

L'État indien semble **déterminé à continuer à ouvrir les forêts restantes à l'exploitation minière**. En février 2019, le gouvernement indien a accordé au groupe multinational Adani une autorisation de déboisement préliminaire de phase 1 d'une forêt pour une mine de charbon à ciel ouvert, dans l'une des plus grandes étendues contiguës de la très dense forêt de Hasdeo Arand dans l'État du Chhattisgarh, qui s'étend sur 170 000 hectares (4). Cela s'est produit même si, en 2009, la zone forestière de Hasdeo Arand avait été déclarée zone interdite à l'exploitation minière, à la suite de la transmission du rapport du Comité gouvernemental pour la réforme agraire et les relations agraires de l'État (CLSR) au gouvernement indien et au bureau du Premier ministre. (5)

La conversion de la zone de Hasdeo Arand est un cas typique. **Non seulement les lois en vigueur sont ignorées et modifiées, mais les problèmes environnementaux urgents sont généralement ignorés au profit d'une entreprise privée détenue par un ami proche du Premier ministre indien**. Le département des forêts du gouvernement de l'État du Chhattisgarh s'est opposé à cette conversion de terres forestières, car il s'agit d'un important corridor faunique. (6) Les communautés locales, dont le consentement est obligatoire pour tout cas de conversion de zones forestières, étaient également opposées à l'exploitation minière. Cette position a également été ignorée, car le Comité consultatif sur les forêts du ministère indien de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique a accordé l'autorisation de déboisement uniquement sur la base du fait que des activités minières étaient déjà en cours dans la région. Trois autres propositions, qui entraîneront la destruction de forêts dans la zone de Hasdeo Arand, sont en cours d'examen. **Cette logique insensée qui selon laquelle l'existence d'une seule mine justifie automatiquement le déboisement au profit d'autres mines soulève la question pertinente de savoir si les organismes « experts » du gouvernement tiennent bien compte des impacts environnementaux, écologiques et sociaux des projets proposés lorsqu'ils décideront les futures autorisations de déboisement.**

La réponse est probablement non. Mais revenons à l'État du Chhattisgarh. La loi historique de 2006 sur les droits forestiers (Forest Rights Act - FRA) exige le consentement de la communauté sur la réalisation du processus de reconnaissance des droits forestiers pour l'octroi de tout permis de conversion d'une zone forestière. Ainsi, **ces autorisations de déboisement sont couramment accordées sur la base de « consentements » obtenus largement par la coercition et la fraude**. (7) Si le consentement ne peut être fabriqué, les autorités administratives concernées ont recours à des pratiques plus élaborées. Par exemple, dans la zone des mines de charbon de Sarguja, le gouvernement de l'État du Chhattisgarh a « repris » les droits sur les ressources forestières communautaires qu'il avait précédemment accordés, affirmant que les villageois avaient perturbé les activités minières dans la région et que l'approbation de l'exploitation minière était antérieure à ces droits. (8)

Bien que la Loi sur les droits forestiers donne aux communautés forestières et à leurs institutions des pouvoirs très larges pour reprendre le contrôle effectif des forêts, en plus de reconnaître tout un ensemble de droits forestiers éteints de manière arbitraire et souvent illégale pendant et après le régime forestier colonial, l'État indien n'a pas voulu la faire appliquer. Cependant, **de nouveaux mouvements qui s'opposent aux industries extractives et à la mainmise de l'État sur les forêts ont commencé à se mobiliser de plus en plus autour de la mise en œuvre de la Loi sur les droits forestiers en reprenant des luttes et héritages plus anciens.**

Au cours des deux dernières décennies, **de puissants mouvements tribaux et paysans luttant contre l'exploitation minière ont fait leur apparition dans de nombreuses régions forestières en Inde.** Dans le Niyamgiri, dans l'État d'Odisha, la communauté forestière des Dongria Kondh s'est mobilisée avec succès contre le projet minier de bauxite du tristement célèbre groupe Vedanta. À Mahan, dans le Madhya Pradesh, des communautés forestières ont réussi à arrêter un grand projet de mine de charbon détenu conjointement par Essar et Hindalco. (5) Les communautés forestières, notamment les autochtones Madia Gonds, dans le district de Gadchiroli, dans le Maharashtra, s'opposent depuis longtemps à la proposition de toute une série de mines de fer dans des forêts denses. Dans la région voisine de Korchi, la résistance de la communauté a imposé l'abandon d'un projet d'extraction de fer. De la même manière dans les districts de Sarguja et de Raigarh, dans le Chhattisgarh, les communautés se sont mobilisées contre l'extraction du charbon. (9)

Dans le mouvement *Pathalgadi* (les pierres dressées) qui a déferlé au cœur des zones tribales de l'Inde en 2017-18, les *Gram Sabhas* (assemblées communautaires) du Jharkhand, du Chhattisgarh, d'Odisha, du Madhya Pradesh et de Telengana, **ont érigé des pierres pour marquer leurs territoires et proclamer leur totale autonomie dans tous les domaines de la gouvernance**, conformément aux dispositions de la constitution indienne et aux législations telles que la Loi sur les droits forestiers. (10) Ce n'est pas un hasard si ce mouvement *Pathalgadi* est apparu là où se trouvent la plupart des réserves de charbon de l'Inde.

L'argent des mines sert à expulser les populations des soi-disant « zones protégées »

Le gouvernement comptabilise ces conversions généralisées de zones forestières parmi les facteurs de déforestation « organisés » et « gérés » et ne répertorie apparemment pas les émissions causées par ces dernières dans son inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, **conformément à son protocole controversé de boisement compensatoire, il collecte des sommes énormes auprès des entreprises qui se servent des terres forestières, comme les sociétés minières.** Cet argent est censé être utilisé pour développer des plantations et « gagner de la valeur » grâce aux services écosystémiques. (11) Après la promulgation de la Loi de 2016 sur le boisement compensatoire, les fonds accumulés (connus sous le nom de fonds CAMPA) vont être affectés plus facilement aux Départements des forêts de l'État et, comme les groupes militants le craignent, **ils seront de plus en plus utilisés pour affaiblir le contrôle communautaire sur les forêts.**

L'exploitation minière endommage et détruit les forêts et les communautés forestières de nombreuses façons. En Inde, cela se fait également par le biais de l'utilisation du Fonds CAMPA. **L'État indien utilise en fait l'argent de ce fonds pour harceler, persécuter et expulser les populations des soi-disant zones protégées, telles que les réserves de tigres, les parcs nationaux et les sanctuaires de vie sauvage. L'exploitation minière et la conservation de la vie sauvage sont littéralement concomitantes dans de nombreuses régions.** La réserve de tigres de Tadoba-Andheri (TATR), dans le Maharashtra, en fournit un exemple. Selon un rapport publié en 2010 par l'Autorité nationale pour la conservation du tigre (National Tiger Conservation Authority - NTCA) et le Wildlife Institute of India, la réserve de Tadoba-Andheri et les zones forestières adjacentes de Chandrapur sont l'un des cinq corridors permettant l'existence de « méta-populations » de tigres. Ce rapport et un autre de Greenpeace Inde publié peu après soulignaient que le

changement d'utilisation des terres sous forme d'exploitation minière, de routes, de voies ferrées, de centrales électriques, de barrages et d'autres infrastructures industrielles menaçait ce corridor. (12) La réserve de Tadoba-Andheri pourrait servir de population source, à partir de laquelle les forêts périphériques pourraient également être peuplées de tigres. Néanmoins, depuis 2000, l'extraction du charbon a détruit plus de 2 500 hectares de forêts dans le district de Chandrapur, sans compter les terres converties pour les infrastructures liées et la pollution à grande échelle de l'air et de l'eau.

Sans se préoccuper des impacts évidents de l'exploitation minière dans et autour d'une zone forestière classée « légalement » réserve pour les tigres, les autorités de la réserve de Tadoba-Andheri ont entre-temps décidé de « réinstaller » hors de la réserve six villages représentant une population totale de plus de 1 000 familles. Déjà en 2007, des habitants et quelques autres familles tribales d'un lieu voisin avaient été réinstallés dans la colonie de Bhagwanpur, près d'Ajaypur, dans la zone forestière de Chichpalli. Et en 2012, une autre réinstallation a eu lieu près du village de Khadsangi, près de Chimur. Cependant, la zone de réinstallation ne disposant pas de terres agricoles, le département a demandé aux villageois d'utiliser des « terres vacantes » dans la zone forestière de Chimur.

La réinstallation des villages continue de susciter des conflits, car le département des forêts maintient la pression sur les villageois pour qu'ils partent, tout en accordant la permission à de grandes sociétés minières d'exercer leurs activités. Les pressions ont pris de nombreuses formes : restriction de l'accès coutumier des villageois aux forêts (interdiction du pâturage, de la pêche, de la collecte de bois de chauffage), interdiction d'appliquer les programmes de protection sociale habituels, menaces de poursuites judiciaires et, enfin, harcèlement par les fonctionnaires du département des forêts et la police. **Le département, aidé par plusieurs ONG de protection de la faune, s'efforce d'expulser les villages qui refusent toujours d'être réinstallés.** Par exemple, des **poursuites pénales** ont été engagées contre un certain nombre de villageois à Kolsa et, pour ajouter à la gêne occasionnée, le département des forêts **refuse à la population tout accès aux forêts et restreint l'utilisation des routes situées à proximité** des villages. Le *Gram Sabha* de Kolsa a présenté ses revendications au titre de la Loi sur les droits forestiers, mais celles-ci ont été ignorées.

Cependant, la réinstallation des villages est une proposition coûteuse. Cela signifie payer 1 million de roupies (environ 14 000 dollars US) à chaque famille (ou des terres pour la réhabilitation de terrains avec des maisons et des infrastructures, selon les directives émises par l'Autorité nationale pour la conservation du tigre (National Tiger Conservation Authority) en 2008). Le département des forêts du Maharashtra et la NTCA, qui finance les programmes de réinstallation dans les réserves de tigres, font maintenant face à une grave pénurie de fonds. **Ainsi, l'Autorité nationale pour la conservation du tigre a cherché à débloquer plus de fonds CAMPA pour faciliter les réinstallations et d'autres « priorités » de conservation.** En 2013, le ministère des Forêts et de l'Environnement a approuvé une proposition de la NTCA visant à débloquer 10 milliards de roupies (environ 140 millions de dollars US) du fonds national CAMPA, malgré les protestations des représentants de la société civile et les objections de principe du ministère des Affaires tribales (MoTA). Selon le MoTA, le processus de réinstallation des villages contrevient aux dispositions de la loi de 2006 sur les droits forestiers et de la loi sur la protection de la faune sauvage (1972-2006), qui rendent obligatoire le consentement des *Gram Sabhas*.

Les fonds CAMPA continuent toutefois d'être utilisés à des fins de réinstallation. En novembre 2013, la NTCA a débloqué 216,4 millions de roupies (environ 3,5 millions de dollars US) du fonds CAMPA aux responsables de la réserve de tigres de Tadoba-Andheri pour financer les réinstallations. Auparavant, le gouvernement de l'État du Maharashtra avait débloqué 155 millions de roupies supplémentaires (environ 2,2 millions de dollars US) de fonds CAMPA aux mêmes fins. Cela a été annoncé par Virendra Tiwari, conservateur en chef des forêts (CCF) et directeur local de la réserve de tigres de Tadoba-Andheri. **Le gouvernement de l'État du Maharashtra a fièrement décrit ces programmes de réinstallation avec des fonds CAMPA comme des « réussites ».** Et pour être sûr que les travaux de réinstallation (c'est-à-dire l'expulsion de communautés forestières) ne s'arrêtent pas par manque de fonds, le Programme annuel d'activités pour l'exercice 2017-2018 préparé par le département des forêts du Maharashtra a prévu 620 millions de roupies (environ 8,8 millions de dollars) dans le cadre du volet « réhabilitation des villages situés dans des zones protégées », tandis que 740 millions de roupies supplémentaires de crédits (environ 10,5 millions de dollars) ont été maintenues dans le programme annuel 2018-2019.

Une fois que les règles du Fonds de reboisement compensatoire ont été notifiées, les choses sont devenues plus faciles pour le département des forêts et ses alliés. Les États ont reçu des sommes d'argent considérables en fonction du produit de leurs ventes de forêts. **Comme on pouvait s'y attendre, les États miniers de l'Odisha, du Chhattisgarh, du Madhya Pradesh, du Maharashtra et du Jharkhand figuraient parmi les plus grands bénéficiaires. Après tout, c'est leur récompense pour les efforts acharnés qu'ils avaient fournis pour l'ouverture de forêts denses à l'exploitation minière.** En août 2019, Prakash Javadekar, ministre de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, a officiellement versé aux départements des forêts de l'État l'argent accumulé dans le Fonds de reboisement compensatoire. Un montant ahurissant de 474 361 800 000 roupies (environ 6,7 milliards de dollars) a été réparti entre les États à des fins de « reboisement », ce qui en réalité se traduira très probablement par la « réinstallation » des populations et des plantations industrielles en monoculture.

Soumitra Ghosh

Forum indien des mouvements forestiers (All India Forum of Forest Movements - AIFFM)

- (1) E-Green Watch, FCA Projects, Diverted Land, CA Land Management, http://egreenwatch.nic.in/FCAProjects/Public/Rpt_State_Wise_Count_FCA_projects.aspx. Il a souvent été souligné que de soi-disant projets de développement condamnent les forêts indiennes à disparaître. Voir Government of India (2009) : Report of the Committee of Land Reforms and State Agrarian Relations, https://dolr.gov.in/sites/default/files/Committee_Report.doc
- (2) Selon les informations présentées au Parlement, le Telangana figurait en tête de liste avec 5 137,38 hectares, suivi par le Madhya Pradesh avec 4 093,38 hectares et par l'Odisha avec 3 386,67 hectares. Voir <https://scroll.in/article/908209/in-three-years-centre-has-diverted-forest-land-the-size-of-kolkata-for-development-projects>
- (3) Ranjan. R (2019) : *Assessing the impact of mining on deforestation in India*, Resources Policy 60 (2019) 23–35, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S030142071830401X>
- (4) Voir : Hindustantimes, Adani closer to mining in green zone in Chhattisgarh, février 2019, <https://www.hindustantimes.com/india-news/adani-closer-to-mining-in-green-zone-in-chhattisgarh/story-uVIKz0aK8Lk8NH7C09x4bl.html>, également Down to Earth, Central panel opens up forest for Adani mine despite Chhattisgarh's reservations, février 2019, <https://www.downtoearth.org.in/news/mining/central-panel-opens-up-forest-for-adani-mine-despite-chhattisgarh-s-reservation-63221>
- (5) Government of India (2009) : *Report of the Committee of Land Reforms and State Agrarian Relations (CLSR)*, https://dolr.gov.in/sites/default/files/Committee_Report.doc
- (6) Voir Chaturbedi. S (2019) : *Allocating forest land in Chhattisgarh for coal mining is cause for alarm; deforestation has risen significantly in recent decades*, <https://www.firstpost.com/india/allocating->

forest-land-in-chhattisgarh-for-coal-mining-is-cause-for-alarm-deforestation-has-risen-significantly-in-recent-decades-6367581.html.

Kaushalendra Singh, responsable principal de la gestion de la faune sauvage et de la conservation de la biodiversité, a souligné qu'il existe déjà deux mines de charbon en activité dans la région, outre une ligne de chemin de fer longue de 75 km pour transporter le charbon qui, toutes, perturbent les corridors de migration des éléphants. Le secrétaire en chef adjoint (pour les forêts) du gouvernement de l'État avait également estimé qu'une inspection plus détaillée du site était nécessaire avant qu'une décision soit prise sur la conversion des terres forestières. Toutefois, les procès-verbaux de la réunion du Comité consultatif sur les forêts du 15 janvier 2019 montraient comment le comité avait décidé de ne pas suivre cet avis, notant qu'une « inspection de site supplémentaire ne permettrait a priori pas d'obtenir des informations supplémentaires ». Voir Government of India (2019) : Minutes Of The Meeting Of Forest Advisory Committee Held On 15th January, 2019 /Agenda No. 2/F.No.8-36/2018-FC, http://forestclearance.nic.in/writereaddata/FAC_Minutes/111211217121911_20190121192001153.PDF

(7) Voir l'article de Greenpeace paru en 2014 :

<https://www.greenpeace.org/india/en/issues/environment/2547/mahan-gram-sabha-to-be-held-behind-a-curtain-as-police-seize-signal-booster-solar-panels-and-other-communication-equipment>. En mars 2015, le ministère de l'Environnement a refusé l'autorisation du projet Mahan. Ultérieurement, le ministère des Charbonnages a annoncé que la réserve de charbon de Mahan ne serait pas mise aux enchères pour exploitation : Voir <https://www.bbc.com/news/world-asia-india-32443739>

(8) Sethi 2016 ; Kohli 2016

(9) Rien qu'à Korchi, 12 concessions minières ont été proposées, portant sur plus de 1032,66 hectares. Voir Neema Pathak Broome. N.P., Bajpai. S. et Shende. M. (2016) : *Réinventer le bien-être : des villages de Korchi taluka, en Inde, résistent à l'exploitation minière et ouvrent des espaces de gouvernance autonome*.

<https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/reinventer-le-bien-etre-des-villages-de-korchi-taluka-en-inde-resistent-a-l'exploitation-miniere-et-ouvrent-des-espaces-de-gouvernance-autonome/> Voir également <https://www.downtoearth.org.in/news/mining/experts-panel-red-flags-power-mining-projects-in-western-ghats-37201> et <http://cat.org.in/portfolio/tribals-oppose-cluster-of-4-iron-ore-mines-in-zendepar/> ; voir aussi Sethi. N : *Five coal blocks in Chhattisgarh might see land conflict*, 15 janvier 2015 : https://www.business-standard.com/article/economy-policy/five-coal-blocks-in-chhattisgarh-might-see-land-conflict-115011500019_1.html ; et des entretiens avec des militant du Forum indien des mouvements forestiers (AIFFM).

(10) Singh. A. (2019) : *Many Faces of the Pathalgadi Movement in Jharkhand* in *Economic and Political Weekly* : 54 (11) 16 mars 2019

(11) Ghosh. S (2016) : *Selling Nature: Narratives of Coercion, Resistance and Ecology*, dans Kohli K. et Menon M. (Éd.) *Business Interests and Environmental Crisis*, Sage, Delhi

(12) Jhala Y.V, Qureshi., Gopal, R. et Sinha, P.R. (Éd.) *Status of Tigers, Co-predators and Prey in India*, 2010. National Tiger Conservation Authority (NTCA), Govt. of India, et Wildlife Institute of India, Dehra Dun ; and Greenpeace India Society, « *Undermining Tadoba's Tigers: How Chandrapur's tiger habitat is being destroyed by coal mining* », rapport d'information, 2011.

Contester « l'économie bleue » du Pacifique : océan et territoires côtiers en état de siège



Ph: Pacific Network on Globalisation (PANG)

Les grandes puissances mondiales, dont les gouvernements et les sociétés transnationales soutenus par des institutions financières multilatérales ainsi que les pays insulaires du Pacifique, s'empressent de se partager l'océan sous le prétexte d'une « économie bleue » et d'une « croissance bleue » durables, afin de justifier son exploitation. Grâce aux progrès de la technologie, l'exploitation des profondeurs de l'océan, jadis irréalisable, devient de plus en plus viable. Cela permettra aux grandes entreprises de **piller les ressources océaniques dans l'espoir, soi-disant, d'assurer la sécurité alimentaire** (pêche industrielle, élevages de crevettes, etc.) et **d'obtenir les minéraux nécessaires au développement de technologies dites « vertes » et d'énergies renouvelables** pour les économies du Nord et les puissantes économies émergentes du Sud, comme la Chine.

Le Pacifique, qui couvre une superficie d'environ 153 millions de kilomètres carrés et contient plus de la moitié de l'eau libre sur la planète, est de loin le plus vaste des bassins océaniques du monde et abrite les États insulaires du Pacifique et leurs peuples. (1) **L'océan, pour les peuples autochtones des îles du Pacifique, comprend à la fois les terres côtières et les profondeurs océaniques.** Pour les peuples du Pacifique, qui entretiennent une relation spirituelle avec l'océan, son industrialisation réorganise une fois de plus la façon dont l'océan est défini : d'abord par ses anciennes puissances coloniales (vaste, lointain, inaccessible, sous-développé et sous-exploité) puis par les multinationales et les institutions financières multilatérales. Il faut résister à ces deux définitions.

Les territoires océaniques sont un pilier du commerce et des activités économiques et une source majeure de nourriture, d'énergie et de moyens de subsistance depuis des siècles. (2) Les Nations Unies évaluent la valeur économique des « ressources » côtières et marines à 3 000 milliards USD. (3) L'OCDE estime que l'économie océanique, qui comprend les pêcheries industrielles et côtières, l'aquaculture, le tourisme et les énergies renouvelables, ainsi que de nouveaux secteurs, parmi lesquels l'exploitation minière en haute mer et les ressources génétiques, devrait progresser plus vite que l'économie mondiale au cours des 15 prochaines années.

Au-delà de leur valeur économique, les océans fournissent 50 % de l'oxygène de l'air et absorbent 25 % des émissions de CO₂, ce qui permet à la planète d'être habitable. (4) **Les océans et les côtes abritent une biodiversité extraordinaire et des écosystèmes uniques.** Les récifs coralliens et les mangroves des zones côtières atténuent les effets des tempêtes et protègent les plages. Les forêts côtières fournissent des habitats, de la nourriture et des moyens de subsistance à de nombreuses communautés des îles du Pacifique.

Toutefois, au moins 40 % de nos océans sont déjà **fortement pollués et présentent des signes de mauvaise santé.** (5) Au cours des dernières décennies, à mesure que les connaissances scientifiques se développaient, les inquiétudes portant sur la gestion et la conservation des zones situées au-delà des juridictions nationales se sont renforcées. Les scientifiques admettent qu'ils connaissent mal les zones les plus profondes de l'océan ; on en sait plus sur les surfaces de la lune, de Vénus et de Mars.

Le concept d'**économie bleue**, qui découle de l'idée plus générale de croissance verte, annonce une nouvelle course au partage du Pacifique qui va le transformer en un espace encombré et perturbé. Les dirigeants des États du Pacifique sont courtisés en leur promettant des bénéfices économiques représentant une fraction de la valeur des ressources océaniques qui seront extraites. Déjà, certains gouvernements des îles du Pacifique, sans le consentement de leurs populations, ont **délivré des licences commerciales et des licences d'exploration sur des parties importantes de leurs territoires pour permettre l'exploitation à titre expérimental de minéraux des fonds marins.** (6) Ces explorations constituent une menace sérieuse pour l'océan et les territoires côtiers.

Le sentiment dominant, repris par de nombreux penseurs et auteurs du Pacifique (7), est que, compte tenu de la taille réduite de leurs terres, les États insulaires du Pacifique sont perpétuellement vulnérables, manquent de pouvoir et dépendent donc des anciennes puissances coloniales, des États industrialisés ou de tout pays disposant de ressources techniques et de partenaires de développement nouveaux et émergents pour leur survie à long terme. (8) Cependant, cette perception trompeuse ne devrait pas permettre à nos territoires océaniques d'être bradés, détruits ou cédés à des intérêts extérieurs.

La fable des minéraux des profondeurs océaniques et des « richesses inexploitées » des océans

L'épuisement des ressources minérales terrestres, avec ses conséquences dévastatrices sur les forêts et les communautés, qui s'ajoute à **une demande accrue de technologies et d'infrastructures « vertes »** (9), va faire de l'océan la nouvelle frontière dans l'exploitation de minéraux tels que les nodules de cuivre, lithium, terres rares, cobalt et manganèse. L'exploitation des minéraux sur le fond marin, à une profondeur située entre 400 et 6 000 mètres sous le niveau de la mer, devrait avoir lieu dans l'océan Pacifique, l'océan Indien et la zone Clarion Clipperton. Au total, la superficie couverte par les licences d'exploration des minéraux fonds marins est étonnante : plus de 1,3 million de kilomètres carrés de fonds marins.

Dans le Pacifique, **les activités minières en haute mer sont vues comme une activité imminente** et des pays comme les Îles Cook, Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et les Tonga sont considérés comme des pionniers. Malgré le caractère expérimental

de cette industrie, **l'exploration a déjà commencé** dans les eaux territoriales de ces pays. **La Papouasie-Nouvelle-Guinée a délivré la première licence commerciale au monde en 2012** et son exploitation devait commencer en 2019. Toutefois, en raison du manque d'intérêt des investisseurs pour le projet Nautilus Mineral Solwara de PNG, en raison des risques énormes et des coûts associés, la compagnie minière a été contrainte de cesser ses activités après avoir été radiée de la cote de la Bourse de Toronto.

L'élaboration d'une **législation type pour les États insulaires du Pacifique, parrainée par la Commission de l'Union européenne**, a montré que le Pacifique « était prêt ». (10) Sans surprise, un examen de cette législation type a montré qu'elle visait davantage **à garantir un régime de licences clair et des conditions favorables à l'industrie** que la défense des populations du Pacifique et de leur environnement (11).

L'industrie a longtemps soutenu qu'il n'y avait aucune vie dans les profondeurs de l'océan, mais rien n'est plus faux. Le fait que l'exploitation minière en haute mer soit présentée comme une activité comportant de faibles risques sociaux et environnementaux, tout en garantissant un rendement élevé, tend à ignorer plusieurs réalités importantes. Par exemple, **nous commençons tout juste à découvrir, sur la base de données scientifiques, les impacts qu'aura l'exploitation minière sur les fonds et les eaux océaniques, tandis que les territoires côtiers et les villages situés à moins de 30 km de certains de ces sites commencent à subir les premiers impacts.** En outre, plusieurs études ont montré que la valeur économique des minéraux est de nature hautement spéculative en raison des fluctuations des cours.

Il est de plus en plus évident que l'exploitation minière en haute mer **menace gravement l'équilibre vital de différentes fonctions de la planète.** La plupart des études ont également établi qu'il y aura peu ou pas de récupération de la biodiversité après l'épuisement des réserves minérales. Plus troublant encore est le fait que, compte tenu de ces opérations à échelle industrielle (à la fois en taille, en intensité et en durée), **les résultats seraient dévastateurs** et leurs effets toucheraient de vastes zones du fond océanique et au-delà.

Dans le Pacifique, **les communautés côtières de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Bretagne orientale en Papouasie-Nouvelle-Guinée subissent déjà les effets négatifs** de l'exploration minière et des forages exploratoires menés à 30-50 km de leurs communautés. Les villageois ont signalé une augmentation de la fréquence de poissons morts échoués sur le rivage, dont un certain nombre de créatures des profondeurs océaniques qui semblent chaudes au toucher, ainsi que des eaux excessivement poussiéreuses et troubles.

Rôle de la résistance des peuples du Pacifique

Dans son article intitulé *Our Sea of Islands*, Epeli Hau'ofa, un professeur de philosophie originaire du Pacifique, a affirmé que personne à la surface cette planète n'était plus apte à être les gardiens des océans mondiaux que ceux qui y habitent : *« Notre rôle de gardiens dans la protection et le développement de notre océan n'est pas une mince tâche ; ce n'est rien de moins qu'une contribution majeure au bien-être de l'humanité, une cause digne et noble. »*

L'ironie de la situation ne peut être ignorée. En cette ère de changement climatique, il est largement accepté que **les peuples du Pacifique**, qui ont le moins contribué à le provoquer,

supportent ses effets de manière disproportionnée et **doivent maintenant aussi faire face à une autre attaque d'une importance égale si ce n'est supérieure.**

Il faut résister à l'exploitation minière en haute mer. **En 2011, un collectif** réunissant des groupes féministes et communautaires, des organisations non gouvernementales régionales et des Églises (12) **a organisé des recherches et des analyses** pour mieux comprendre les implications de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins pour les peuples du Pacifique et de l'océan.

En 2012, **8 000 signatures ont été collectées** pour mettre en garde les dirigeants du Forum des îles du Pacifique contre l'exploitation minière en haute mer. De plus, en 2014, l'Église luthérienne a adressé **une pétition signée représentant d'un million de ses membres au gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée** évoquant l'inquiétude grandissante suscitée par les impacts de cette industrie.

Au Vanuatu, le collectif, travaillant en étroite collaboration avec le Conseil des Églises du Vanuatu et le Vanuatu Kaljoral Senta (centre culturel), a persuadé le gouvernement de suspendre la délivrance de nouvelles licences après avoir constaté que plus de 140 licences avaient été délivrées sans que le parlement, et encore moins des gardiens de l'océan, en aient eu connaissance. Au niveau mondial, des militants de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Fidji ont lancé un appel au Brésil lors du sommet Rio+20 de 2012 et en Europe en 2014 pour obtenir le soutien nécessaire à l'interdiction de l'exploitation minière sur les fonds marins. Il a fallu trois ans de lobbying et de plaidoyer auprès des partenaires européens avant que le **Parlement européen ne soutienne un moratoire en 2017 sur l'exploitation minière en haute mer. Les Palaos ont interdit les activités commerciales, notamment la pêche et l'exploitation minière.**

En outre, le **gouvernement fidjien a récemment annoncé un moratoire de 10 ans sur les activités minières en haute mer** lors de la réunion des dirigeants du Forum des États du Pacifique. Les gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Vanuatu ont soutenu le moratoire. De même, **le gouvernement néo-zélandais a rejeté les demandes d'exploitation minière en haute mer** dans ses eaux territoriales, tandis que les gouvernements du **Territoire du Nord de l'Australie et du Chili** ont mis en place une interdiction d'extraction dans les fonds marins.

Le passage à une approche plus prudente **résulte en grande partie de la résistance des communautés locales, appuyée par un large éventail d'acteurs**, notamment des scientifiques, des universitaires et des organisations de la société civile préoccupés par ces questions.

Réseau du Pacifique sur la mondialisation (The Pacific Network on Globalisation (PANG), www.pang.org.fj)

Un organisme de surveillance régional défendant le droit des peuples du Pacifique à l'autodétermination. Le PANG mobilise des mouvements et des militants qui s'appuient sur des recherches et des analyses approfondies pour promouvoir un programme de développement des peuples du Pacifique.

(1) Il existe 26 États insulaires dans le Pacifique dont 16 sont des États souverains, tandis que 8 sont encore des territoires comprenant des territoires coloniaux contestés : France (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis et Futuna), Indonésie (Papouasie occidentale, statut contesté), États-

Unis (Guam, Hawaii, Îles Mariannes du Nord, Samoa américaines). Au total, ces pays représentent une population de près de 20 millions d'habitants.

(2) L'océan est l'une des principales sources de protéines pour plus de 3 milliards de personnes (www.un.org/sustainabledevelopment/oceans/).

(3) European Commission, Blue Growth, https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth_en

(4) IISD, High-level ocean and climate conference bulletin, <http://enb.iisd.org/oceans/climate-platform/html/enbplus186num14e.html>

(5) UNDP, Life Beyond Water

www.undp.org/content/undp/en/home/sustainable-development-goals/goal-14-life-below-water.html

(6) Presque tous les États insulaires du Pacifique, à l'exception des Samoa et des Palaos, ont délivré des licences de recherche à des sociétés multinationales, tandis que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le premier pays au monde à avoir délivré une licence commerciale.

(7) Epeli Hau'ofa, Our Sea of Islands, dans *A New Oceania: Rediscovering Our Sea of Islands*, ed. Eric Waddell, Vijay Naidu et Epeli Hau'ofa (1993), 2–17.

(8) <http://fijisun.com.fj/2018/09/12/opinion-china-the-pacific-islands-and-the-wests-double-standards/>

(9) Le réseau Copper Alliance affirme que chaque téléphone portable a besoin de 0,02 kg de cuivre ; pour le cobalt, on estime que d'ici 2025, Volkswagen aura besoin d'au moins un tiers de la totalité de l'approvisionnement mondial actuel pour ses voitures économes ; des géologues affirment que si toutes les voitures européennes étaient électriques d'ici 2040 (en utilisant des Tesla Model 3), elles auraient besoin de 28 fois plus de cobalt que ce qui est produit actuellement.

https://www.bbc.co.uk/news/resources/idx-sh/deep_sea_mining

(10) Le projet CPS-UE Deep Sea Minerals regroupe 15 États insulaires du Pacifique : Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Voir le projet CPS-UE DSM Deep Sea Minerals, Secrétariat de la Communauté du Pacifique, <http://gsd.spc.int/dsm>

(11) Blue Ocean Law (2016) : An Assessment of the SPC Regional Legislative and Regulatory Framework for Deep Sea Minerals Exploration and Exploitation. Guam.

<http://blueoceanlaw.com/publications>

(12) En 2012, Act Now! PNG, le Groupe Bismarck Ramu (BRG), DAWN (Groupe féministe du Sud), la Conférence des Églises du Pacifique et le Réseau du Pacifique sur la mondialisation ont commencé à s'organiser et à se mobiliser sur le problème. Voir les actualités sur le rôle de la résistance des peuples du Pacifique : www.pang.org.fj

Le pétrole, les forêts et les changements climatiques



Parc National Yasuní, Équateur

Toute analyse des changements climatiques et même de la crise de civilisation (1) doit nécessairement accorder une place centrale au pétrole. **Le pétrole explique non seulement les changements climatiques, mais aussi l'échange inégal, la mondialisation et les nouveaux scénarios de colonisation.** Il explique les traits distinctifs du métabolisme de la production et du marché de la mondialisation.

Malgré les dénis de l'industrie et des gouvernements, on sait aujourd'hui avec certitude que **le brûlage des combustibles fossiles cause les perturbations climatiques** englobées dans les changements climatiques mondiaux. Cette certitude a été confirmée à partir de 1992, lorsque le climat et la biodiversité ont été inclus dans les ordres du jour mondiaux en tant que grands problèmes de l'environnement. Les rapports scientifiques, les preuves accumulées partout sur la planète et une prise de conscience généralisée dans la société placent le pétrole au centre des causes des changements climatiques, non seulement en raison de l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère résultant du brûlage de combustibles fossiles, mais aussi en raison des effets des **modèles d'agriculture industrielle et de transport de marchandises qui dépendent entièrement du pétrole**.

Mais il existe une autre certitude. Toutes les phases des activités pétrolières causent des effets locaux qui touchent les sociétés, leurs territoires et la nature. L'exploration, le forage, l'extraction, le transport et même le raffinage et la consommation occasionnent une **dévastation environnementale, la violence et l'appauvrissement local**. Toutes les phases comportent de la **déforestation et une fragmentation des écosystèmes**; la **contamination des plans d'eau**; des **pluies acides** causées par le brûlage du gaz lié au pétrole; ces activités produisent des **bruits insupportables** et une contamination qu'étendent les réseaux naturels de circulation de l'eau et de l'air.

L'activité pétrolière comporte cette **double dimension** : elle est à l'origine des changements climatiques au plan mondial, et elle cause une dévastation environnementale au plan local.

Cependant, malgré les alertes tant locales que mondiales, les territoires soumis à l'exploitation et à l'exploration pétrolière se sont multipliés et **les économies continuent toujours de fortement dépendre du pétrole**.

À l'échelle mondiale, au lieu d'entraîner les transitions nécessaires, le soi-disant pic pétrolier, ou l'épuisement des sources de pétrole brut « bon marché, » a déclenché une course pour le **contrôle du pétrole**, peu importe où il se trouve ni son coût social et environnemental.

Les frontières pétrolières se sont étendues à presque tous les coins de la planète, même aux zones fragiles, aux zones prétendument « protégées », aux territoires des peuples autochtones, aux écosystèmes menacés d'extinction et aux eaux profondes. Le pétrole demeure toujours un **facteur essentiel de l'expansion et de la mondialisation du capitalisme — y compris sous sa forme déguisée de capitalisme vert —, et maintenant les anciennes et nouvelles hégémonies se concurrencent pour contrôler son accès**.

Un regard depuis les territoires

Il n'y a aucun doute que nous vivons une crise socioéconomique mondiale qui enferme des réponses et des répertoires mondiaux. Dès 1996, le réseau Oilwatch (2) a proposé un **moratoire sur l'exploration pétrolière** comme mesure pour combattre les changements climatiques. Cette proposition permettrait en même temps de montrer que la consommation du pétrole constitue la cause principale des changements climatiques et des effets locaux de ses activités d'exploration et d'extraction.

Même si de plus en plus de catastrophes climatiques sont enregistrées et rapportées, maintenant grâce à des appareils technologiques sophistiqués, les gouvernements ont très

peu agi pour freiner les projets pétroliers. En fait, seules la pression et la résistance des communautés ont produit des résultats.

La nouvelle science atmosphérique, qui nous permet de voir en temps réel les incendies en Amazonie, le comportement des vents, les courants marins et les vagues de chaleur et de froid, a plutôt contribué à naturaliser les problèmes et à propager l'idée de « l'inévitabilité de la catastrophe. » Et à son tour, celle-ci serait résolue dans l'avenir moyennant des mesures militaires, des inventions de la géoingénierie ou de nouveaux marchés comme celui du paiement pour services environnementaux.

Mais en adoptant une perspective de la base, à partir des territoires, nous pouvons comprendre les raisons pour lesquelles il y a tant de résistance partout sur la planète aux projets extractifs pétroliers.

Prenons par exemple les forêts tropicales. Selon des études scientifiques lorsqu'une section de forêt est déboisée, le microclimat change jusqu'à 100 mètres à l'intérieur de la forêt restante et dans le cas des papillons, la zone de forêt affectée atteint 300 mètres à partir de sa bordure. C'est ce que l'on appelle les « **effets marginaux au périmètre** ». On a aussi documenté le puissant effet de la **contamination sur l'eau, les sols et l'air** puisqu'il existe un continuum entre la forêt, l'eau et l'air. Les forêts tropicales possèdent un système complexe de recyclage de l'eau ; en fait, elles sont des **réserves d'eau douce**. De plus, l'extraction pétrolière comporte la création de **chemins et de routes** pour la circulation des poids lourds en plus des **oléoducs, des camps de travailleurs**, etc. Toute cette infrastructure est également gardée par des militaires ou des agents de sécurité, ce qui augmente la violence générée dans les communautés, **avant tout contre les femmes et les filles**.

La vie dans les forêts regorge de relations et de sensations. Des relations d'interdépendance et de coopération permettent aux peuples de vivre et à la nature de se reproduire. Les parfums, les vibrations, les formes et les couleurs des fleurs qui attirent les pollinisateurs constituent tous des adaptations qui font de la forêt une scène d'érotisme profond. **En plus d'être une source d'aliments et de santé, elle est la vie même dans son sens le plus large et existentiel.**

Chaque rivière contaminée, chaque puits foré, chaque route qui traverse les territoires non pas pour communiquer, mais bien pour extraire des marchandises, chaque enclave dotée d'une infrastructure pétrolière fait l'objet d'un rejet ou du moins de désapprobation au plan local.

La sensibilité à la destruction de la nature a grandi partout sur la planète et ce n'est qu'à cause des messages télévisés de la catastrophe mondiale, du moins pas uniquement. La population locale se rebelle et donne un nouveau sens au terme « global ».

L'Équateur extractiviste en crise

Depuis la découverte des premiers gisements de pétrole en Équateur, les gouvernements en place ont appliqué des politiques et des mesures favorables à l'industrie pétrolière, même au détriment de leur souveraineté alimentaire et énergétique.

Les entreprises pétrolières et les gouvernements en place, sur lesquels divers modèles de pression et de contrôle sont exercés, ont construit l’imaginaire d’un pays pétrolier et développé des **modèles institutionnels et administratifs qui favorisent l’industrie pétrolière** : des contrats qui profitent toujours à l’industrie pétrolière ; des dizaines de subventions de différents types ; des routes et la promotion de la culture de l’automobile ; des accords et des politiques constantes pour maintenir et augmenter l’activité pétrolière en tant qu’axe de l’économie ; la dérèglementation des normes environnementales, avec un large dispositif pour éviter les responsabilités sociales et environnementales.

Après 50 années d’extraction, surtout en Amazonie, **les nouveaux gisements se trouvent dans des zones difficiles d’accès et à haut risque, comme le parc national Yasuní**. Mais en plus, les ressources pétrolières qui restent sont composées de bruts lourds qui nécessitent un approvisionnement énergétique élevé (ce qui signifie des méga-infrastructures de production d’énergie) et des investissements complexes comme des routes, des oléoducs, des stations de réchauffement du brut, des raffineries pour ce type de brut, entre autres. Malgré cela, on maintient l’objectif de continuer d’extraire le pétrole.

L’industrie pétrolière lègue des effets environnementaux, sociaux et économiques dévastateurs, notamment ceux présentés dans **le procès contre les activités de Chevron Texaco en Équateur** (3) qui ont construit une masse critique contre ces opérations. À cela s’est ajoutée **la campagne de défense du Yasuní** (4) — une zone reconnue comme la plus riche en biodiversité de la planète —, qui a permis de placer sur l’autre côté de la balance la nature et les peuples sacrifiés au profit de l’activité pétrolière. De plus, le bilan des 10 dernières années montre que l’industrie pétrolière a caché **une multitude de cas de corruption** qui ont mené le pays à une grave crise économique et institutionnelle.

Le pétrole a perdu sa crédibilité en matière de création d’emplois, de génération de revenus ou de solutions à la pauvreté. Voilà la toile de fond des récentes mobilisations en Équateur.

En octobre 2019, **le gouvernement national a décidé d’éliminer les subventions du prix des combustibles. Il n’a pas touché les avantages — et les subventions — à l’industrie pétrolière**. Au contraire, cette élimination des subventions du prix des combustibles a été accompagnée d’un ensemble de **mesures additionnelles pour augmenter l’extraction pétrolière** : dérèglementation des contrôles environnementaux, engagements à payer les procédures d’arbitrage des entreprises pétrolières et mesures économiques qui maintiennent la centralité du pétrole dans les activités économiques et productives. On a prétendu argumenter qu’il s’agissait d’une mesure conforme aux exigences environnementales mondiales.

Les peuples autochtones se trouvent sur les premières lignes des mobilisations. Ils ont historiquement dirigé les luttes anti-extractivistes dans le pays. Ces peuples dénonçaient ensuite que la mesure constituait une attaque contre les économies rurales et urbaines appauvries. Les mobilisations ont obligé le gouvernement non seulement à **suspendre la mesure**, mais aussi à s’asseoir à une table pour discuter du programme économique du pays.

Le **Parlement des peuples**, convoqué par les organisations autochtones, a présenté sa proposition composée d’une série de mesures d’ajustement et d’impôts aux entreprises et aux contribuables les plus fortunés et accompagnée d’un virage des politiques nationales qui reconnaissent la plurinationalité, le bien vivre et les droits de la nature. (5)

Ils proposent de geler la frontière extractive minière et pétrolière et de ne pas toucher aux subventions aux consommateurs tant et aussi longtemps que ne seront pas résolus les problèmes de souveraineté alimentaire et énergétique que le modèle pétrolier sur lequel est basée l'économie équatorienne a justement torpillés.

*Esperanza Martínez,
Acción Ecológica, Équateur, membre du réseau Oilwatch*

(1) Il existe un consensus voulant que la crise actuelle soit non seulement économique, environnementale et énergétique, mais aussi une faillite de *civilisation* intégrale qui révèle un modèle d'organisation économique, productive et sociale épuisé, avec ses respectives expressions dans tous les domaines de la vie.

(2) Oilwatch est un réseau du sud qui promeut la résistance aux activités pétrolières dans les tropiques. Sa coordination internationale est actuellement basée au Nigeria.

(3) Plus d'informations sont disponibles dans la page d'accueil : www.texacotoxico.net

(4) Pour en savoir plus, consulter www.yasunidos.org

(5) Document accessible dans le site de la CONAIE. Entrega de propuesta alternativa al modelo económico social, <https://conaie.org/2019/10/31/propuesta-para-un-nuevo-modelo-economico-y-social/>

L'Union européenne poursuit sa chasse pour les matières premières



Depuis son lancement en 2008, l'initiative « **matières premières** » de l'Europe s'est confirmée et a complété toutes les étapes qu'elle s'est données. À grands traits, il s'agit de **politiques pour un meilleur accès, le plus direct possible, aux matières premières du sud mondial**, et la promotion de l'industrie minière à l'intérieur même des frontières de l'Europe.

La préoccupation pour les changements climatiques et le besoin de réduire la dépendance envers les énergies fossiles — pétrole, charbon et gaz — ont paradoxalement sonné le départ d'une course intensifiée pour les matières premières non énergétiques. Les technologies en croissance rapide ont besoin d'une quantité et d'une variété de métaux et de minéraux toujours plus grandes, mais il ne faut pas oublier que leur extraction, leur raffinage, leur transport et leur utilisation ultérieure dans la fabrication exige une quantité élevée d'énergies fossiles. **Avec les « énergies renouvelables, » on se dirige vers une soi-disant décarbonisation et avec la numérisation, on parle d'innovation. Mais sans les métaux et l'énergie, aucun de ces procédés destinés à rendre l'Europe «**

concurrentielle » ne peut devenir réalité. Ainsi, la décarbonisation mise en marche dans certains secteurs de l'économie ne vise pas centrée la réduction substantielle de la consommation d'énergie, mais plutôt l'augmentation graduelle du pourcentage d'utilisation des sources d'énergie « plus propres. » Son impact global sur le climat, les communautés et les territoires locaux augmente.

Des économies qui cherchent à continuer de croître : la numérisation et la transition énergétique

La transition énergétique et la numérisation pourraient faire **doubler ou tripler la demande en métaux et minerais** au cours des prochaines décennies, car ces processus génèrent un marché incommensurable de matières premières. Ces produits sont requis pour construire tous les types d'infrastructures, fabriquer les automobiles électriques, les batteries, etc. Les ressources minérales sont devenues la clé d'une économie basée sur la croissance qui élabore à partir de là un discours complexe pour la justifier et la maquiller de vert. Dans l'Union européenne, cela se produit à l'aide de politiques, de discours et d'incitations économiques.

Pour fabriquer un **téléphone mobile, un ordinateur ou un écran de télévision**, il faut de 40 à 60 matières premières différentes comme le lithium (42 g), le tantale, le cobalt ou l'antimoine, lesquels sont de plus en plus difficiles à trouver. Un **véhicule électrique** contient de grandes quantités de cuivre (80 kg), de cobalt (10 kg), de lithium (entre 10 et 20 kg), de nickel (30 kg) et de graphite (30 kg).

Selon CODELCO, l'entreprise minière de l'État chilien qui est un des premiers producteurs de cuivre au monde, une seule éolienne de 1 MW contient 4,4 t de cuivre. La consommation de cuivre de la Chine, par exemple, est passée de 12 % à 40 % de la consommation mondiale en seulement une décennie.

Le secteur automobile allemand a encouragé la mise sur pied de l'Alliance européenne pour les batteries (EBA, selon son sigle en anglais) fondée en 2017 dans le but de convertir l'Europe en une puissance mondiale de la fabrication et de la distribution de piles et accumulateurs. Selon Maros Šefčovič, vice-président de la Commission européenne et responsable de la Politique énergétique de l'Union européenne, la valeur du marché des accumulateurs « pourrait atteindre 250 milliards d'euros par an d'ici à 2025 ». C'est pourquoi il faut « accélérer et intensifier la coordination entre les projets stratégiques transnationaux dans toute la chaîne d'approvisionnement. »

Toute cette demande pour les matières premières équivaut à de **l'extraction et encore plus d'extraction** de cuivre, de cobalt, de lithium, de nickel et d'autres métaux et minerais dans des sites comme les jungles tropicales du Congo, des Philippines et de l'Indonésie ou hauts plateaux andins du Chili, de la Bolivie et de l'Argentine

Réduire la dépendance des économies émergentes et minières en conflit

Au début du siècle, l'augmentation des prix des matières premières et l'accaparement de certains minerais par des pays émergents comme la Chine, qui retient certaines des matières premières qu'elle mine pour sa propre consommation interne, ont créé des **risques dans l'approvisionnement de certains métaux et minerais**. Lorsque les difficultés d'accès à ces produits ont surgi, certains pays ont commencé à s'inquiéter d'une montée en flèche

des prix. Par exemple, la Chine contrôle l'accès aux terres rares utilisées dans les accumulateurs et les catalyseurs, parmi beaucoup d'autres applications. Autre exemple, l'Indonésie tente de contrôler ses exportations de nickel.

On assiste également à de graves conflits dans les régions d'extraction des matières premières en forte demande pour ce secteur économique désormais stratégique. C'est le cas de la **République démocratique du Congo et des minerais en conflit** ou minerais de sang. C'est-à-dire les minerais extraits au milieu de guerres meurtrières et en collaboration avec des groupes mafieux, le trafic illicite, le travail des enfants et d'autres atrocités qui semblent reléguer au second plan la destruction et la contamination environnementale. Des campagnes intenses ont réussi à convaincre l'Union européenne d'adopter une timide législation qui n'entrera en vigueur qu'en 2021 qui exigera la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement. Cette législation ne suffit pas et ne porte que sur un nombre réduit de matières premières : l'or, le tantale, l'étain et le tungstène, alors que d'autres minéraux qui font également l'objet de conflits, comme le cobalt, ne sont pas couverts.

Matières premières « essentielles » et responsabilité de l'industrie minière

L'Union européenne détermine périodiquement les matériaux importants aux plans économique et stratégique pour son industrie qui risquent de devenir rares. Elle accorde une attention particulière à certaines matières premières qu'elle qualifie « d'essentielles, ». Il y a actuellement 27 de ces matières premières y compris trois des quatre minéraux en conflit (le cobalt, le tantale et le tungstène) ainsi que les terres rares.

Dans cette perspective, la Commission européenne destine 100 milliards d'euros à des projets insignes qui concernent toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la fabrication de technologies et d'automobiles. De plus, les activités minières sont encouragées à l'intérieur de l'Europe.

Mais en réalité, **l'industrie minière durable n'existe pas**. Derrière toute cette promotion de la « transition énergétique » se cache la **dévastation sociale et environnementale que causent les activités minières**. Les communautés touchées par cette destruction comprennent que le fait que **les énergies renouvelables et les technologies dites durables nécessitent des tonnes de minéraux** constitue un paradoxe funeste.

La politique actuelle de l'Union européenne vise la croissance à tout prix afin de maintenir sa compétitivité et « sauver l'économie. » Beaucoup de ses gisements demeurent inexplorés pour des raisons technologiques ou parce qu'en théorie, l'utilisation et l'accès à la terre dans son territoire sont beaucoup plus réglementés et protégés que dans d'autres régions. Cependant, **l'idée perverse de sauver le climat en augmentant toujours plus les activités d'extraction et les affaires s'impose et présente dans une grande mesure des risques élevés pour les forêts et les communautés forestières du sud mondial**. La corruption et le manque de transparence des plans et projets miniers sont monnaie courante.

Les minières européennes actives dans le sud mondial parlent d'une « industrie minière responsable, » laquelle est fondamentalement la même industrie minière destructive blanchie avec des explications sur l'aide qu'elle apporte les communautés locales. Les arguments habituels vantent l'utilisation de technologies de pointe qui préviendront la destruction et la contamination, mais ce qui est certain, c'est que ces technologies de pointe causent encore plus de destruction de zones encore plus grandes, plus reculées et bien souvent boisées.

De même, **chaque année, des millions d'euros provenant de fonds publics sont destinés à des projets miniers, à travers la Banque européenne d'investissement de l'UE, derrière le voile du « développement. »** Dans la pratique, cette « aide au développement » facilite l'extraction de minéraux et/ou la négociation entre les pays et les sociétés minières de l'UE. Pour permettre l'accès des entreprises transnationales aux matières premières, une « **diplomatie des matières premières** » est appliquée, **qui comprend les traités de libre-échange et l'utilisation d'instruments de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** pour la « résolution » de conflits devant des tribunaux privés. Avec ces stratégies, les **sociétés privées et les gouvernements de l'UE peuvent justifier des pratiques très violentes et destructrices**, comme celles qui sont liées à l'extraction du cobalt dans la République démocratique du Congo.

Alors que la demande en matières premières provenant des quatre coins de la planète est plus forte que jamais, la production de déchets atteint plusieurs tonnes par personne, par entreprise et par année dans l'Union européenne. Il faut tout d'abord réviser et remettre en question le modèle économique et de vie qui mène à cette destruction incalculable. Nous ne pouvons pas miser sur **une économie qui, telle qu'ils la proposent, devra obligatoirement continuer de mettre en œuvre un extractivisme sauvage de matières premières** avec toutes les violations de droits fondamentaux et la destruction des modes de vie et des forêts, principalement dans le sud mondial.

Guadalupe Rodríguez, guadalupe@salvalaselva.org

Responsable de campagne en Espagne et Amérique latine, Salva la Selva et coordinatrice pour l'Amérique latine et du sud de l'Europe du réseau mondial *Oui à la vie, non aux mines* (Yes to Life, No to Mining – YLNM)

RECOMMANDATIONS

Cuidanderas : les gardiens de l'Amazonie

CUIDANDERAS est une mini-série du Fonds d'action urgente pour l'Amérique latine et les Caraïbes (UAF-LAC). Elle présente des récits de femmes latino-américaines engagées dans la protection de leurs territoires, la guérison de leur corps et la lutte contre les modèles racistes et extractifs. Une vidéo montre comment les femmes Waorani (de la province d'Orellana, en Équateur) se sont battues pour protéger leur territoire en Amazonie et préserver leur culture autochtone. Depuis plus de 60 ans, elles résistent aux menaces d'une industrie pétrolière qui met en péril leur mode de vie. Les dirigeantes qui appartiennent à l'Association des femmes Waorani d'Amazonie équatorienne (AMWAE - *Asociación de Mujeres Waorani de la Amazonía Ecuatoriana*) parlent de ce qui motive leur résistance, en manifestant une force impressionnante et une joie inépuisable. Voir la vidéo en espagnol sous-titrée en anglais ici : <https://youtu.be/3xTEU86tuKE>

« Sexy killers » : l'extraction du charbon en Indonésie

Sexy Killers est un documentaire indonésien de 2019 réalisé par Dandhy Dwi Laksono et Ucock Suparta qui décrit l'industrie minière du charbon et ses relations avec les milieux politiques indonésiens. Le documentaire montre également comment les sociétés minières, soutenues par les gouvernements locaux et nationaux, s'emparent souvent des terres des populations et détruisent les forêts à la recherche de plus de charbon.

Voir le film sous-titré en anglais ici : <https://www.youtube.com/watch?v=qIB7vg4l-To&t=592s>

Etouffés par le charbon : la catastrophe du carbone au Bangladesh

Publié par Market Forces et 350.org et coédité par Bangladesh Poribesh Andolan (BAPA), Transparency International Bangladesh (TIB) et Waterkeepers Bangladesh, une nouvelle publication (*Choked by coal: The carbon catastrophe in Bangladesh*) montre que les capitaux étrangers jouent un rôle déterminant dans les projets de 29 centrales électriques au charbon, une expansion qui a permis au Bangladesh de bondir, en l'espace de trois ans seulement, du 12^e au 6^e rang mondial en matière de centrales électriques au charbon en développement. Lire la publication en anglais ici : <https://www.marketforces.org.au/?p=37546>

Le serpent noir de l'Amazonie péruvienne : l'oléoduc nord-péruvien

Depuis 1979, plus de 100 déversements d'hydrocarbures se sont produits le long de l'oléoduc nord-péruvien, une méga construction qui s'étire sur une immense longueur de 1 106 km depuis l'Amazonie jusqu'à la côte péruvienne, exploitée et détenue par la société d'État Petroperu. La grande majorité de ces déversements ont eu lieu après 2008 à Loreto, où coexistent 27 peuples autochtones différents, dont des groupes autochtones qui vivent dans un isolement volontaire. Les récentes modifications apportées à la loi organique sur les hydrocarbures révèlent une tendance inquiétante : l'intention d'affaiblir les institutions environnementales et les droits des peuples autochtones afin de favoriser les investissements et le développement de l'industrie pétrolière du pays. Lire la publication de l'Institut Chaikun en anglais et en espagnol.

EN : <https://chaikuni.org/wp-content/uploads/2018/12/Black-Snake-Report-English-Amaru-Fund.pdf>

ES : <https://chaikuni.org/wp-content/uploads/2018/10/La-Serpiente-Negra-De-La-Amazon%C3%ADa-Peruana-Instituto-Chaikuni-1.pdf>

Quatre ans plus tard : condamnation internationale du Brésil pour la rupture d'un barrage de rétention de résidus miniers

Quatre ans après l'effondrement du barrage de rétention de résidus de Samarco à Mariana, des entités et des mouvements déposeront une plainte devant la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. L'objectif est d'obtenir la condamnation de l'État brésilien pour les violations des droits humains commis dans tout le bassin de la rivière Doce : pour des violations du droit à la vie, aux garanties de procédures et à la protection judiciaire, à la liberté d'association, au droit à la propriété privée et collective, à l'égalité devant la loi et à une vie digne. Pour en savoir plus consulter le site web de Justicia Global (en portugais) : <http://www.global.org.br/blog/mariana-4-anos-entidades-pedem-condenacao-internacional-do-brasil-por-rompimento-de-barragem/>

Une transition juste est une transition post-extractiviste

Cette publication récente de War on Want et du London Mining Network souligne le besoin immédiat d'une transition complète et rapide et d'un abandon des combustibles fossiles. Mais selon les auteurs, cette transition n'aboutira pas et ne sera pas synonyme de justice ou de bien-être écologique si elle est fondée sur une croissance économique indéfinie chez les plus riches et une inégalité persistante au niveau mondial. Les dommages qui seraient causés par l'échelle envisagée pour l'extraction de matériaux afin de répondre à la demande de croissance seraient préjudiciables aux objectifs de la transition. Lire la publication en anglais : <https://londonminingnetwork.org/wp-content/uploads/2019/09/Post-Extractivist-Transition-report-2MB.pdf>

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : **Bulletin 246 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « Une transition énergétique "verte" à forte intensité minérale : déforestation et injustice dans les pays du Sud? »** (<https://wrm.org.uy/fr/>)

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM : <http://eepurl.com/8YG29>

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

Vous avez manqué le dernier numéro du Bulletin WRM intitulé «**Les communautés face à la déforestation, aux fausses solutions et aux intérêts des grandes entreprises**» ? Vous pouvez le consulter, ainsi que tous les précédents numéros du bulletin WRM, en cliquant sur ce lien : <https://wrm.org.uy/fr/bulletins/>

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill et Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>